

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

**LUNDI 27 FÉVRIER 2023 à 18 H**

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, ma chère Collègue, mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Emmanuel SALLABERRY**

**ORDRE DU JOUR**

**INFORMATION DU CONSEIL**

- Présentation du projet Grand Peixotto/Margaut
- Présentation du Rapport de Développement Durable 2023

**RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2023
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #8 EDITION 2023
- 4 - Subvention exceptionnelle en faveur des populations touchées par les séismes du 6 février 2023 en Turquie et en Syrie

**RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne**

- 5 - Conseils Participatifs de Quartier – Désignation des membres du collège des élus et personnalités

**RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture**

- 6 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : validation de l'adhésion à l'association Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine pour un montant de 100 €
- 7 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : partenariat avec l'association Ludiloisirs de Talence
- 8 - Scène partenaire 2023 - Signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

**RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 9 - Évolution des conditions d'attribution du forfait « mobilités durables »
- 10 - Création d'un poste au tableau des effectifs 2023
- 11 - Transformation d'un contrat à durée déterminée de catégorie C en contrat à durée indéterminée de catégorie C : évolution des conditions d'emploi service périscolaire
- 12 - Recrutement d'un assistant de direction au cabinet du Maire
- 13 - Recrutement d'un adjoint du patrimoine au sein de la Médiathèque
- 14 - Reconduction d'un adjoint d'animation socio-sportif
- 15 - Rémunération postes de chef d'équipe du Service Enfance / Secteur Agents des écoles

**RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité Publique**

- 16 - Passation d'une convention de partenariat avec l'association « Pour la vie »

**RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives**

- 17 - Nouveaux règlements du dispositif « Permis Jeune & Solidaire »

**RAPPORTEUR M. GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, au Plan Piéton et vélo métropolitain**

- 18 – Attribution d'autorisations d'occupation du domaine public à la SCIC Autocool (CITIZ BORDEAUX) – service d'autopartage en boucle sur la ville de Talence

oOoOoOoOoO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 février 2023, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 27 février 2023 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**Étaient présents pour tout ou partie de la séance** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n°4) , M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER(de la question n° 1 à la question n° 5), Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT

**Absents excusés ayant donné délégation** : Mme THOMAS-PITOT (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), M. CAZABONNE (procuration à Mme CHABBAT à partir de la question n° 5), M. DUART (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI à partir de la question n° 6)

**Mme MADRID a été désignée comme secrétaire de séance**

oOoOoOoO

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Excusez, les quelques derniers retardataires qui sont dans un comité de pilotage. Je voudrais vous souhaiter évidemment la bienvenue ainsi que l'ensemble des personnes qui nous suivront en direct ou en différé. Le son n'est pas très bon, c'est vrai. Merci beaucoup.

Je voudrais vous informer que la Secrétaire de séance sera Mme Isabel MADRID.

Je voudrais vous dire qu'il y a quelques jours, à vos places siégeait le conseil municipal des enfants. On a beaucoup discuté d'ailleurs. On a beaucoup discuté notamment de la délibération de la subvention exceptionnelle. Je voulais vous informer qu'on a proposé à ces enfants pour la première année depuis la fin du Covid, d'aller visiter le Sénat, le Palais du Luxembourg, le 21 juin, et donc on est en train de monter tout cela, mais je voulais le partager avec vous aujourd'hui. Mme DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : J'aimerais bien m'associer si vous voulez à cette visite.

**M. LE MAIRE** : Mais Mme DE MARCO, si j'en parle aujourd'hui, c'est justement pour que vous l'appreniez. Je viens de vous donner la date. Oui, vous l'apprenez en direct, comme tous les conseillers municipaux.

**M. CAZABONNE** : Je m'étais proposé pour les accueillir, mais accueillir un enfant de plus, cela ne me gêne pas.

**M. LE MAIRE** : Allez, je voudrais... S'il vous plaît... Je voudrais parler de ce qui s'est passé ce week-end. Samedi matin, vous le savez sûrement, vers 7h et demie, un incendie très important s'est déclaré sur la résidence des Terrasses qui a pris sur un parking. L'intervention très rapide des services de sécurité, notamment des pompiers, de la police et évidemment de nos services municipaux, a permis non seulement d'abord d'éteindre très rapidement l'incendie - par ailleurs, et il faisait très froid samedi matin - d'accueillir l'ensemble des personnes sinistrées auprès de l'école Saint-Exupéry. Je voudrais aussi remercier Mme la Directrice de l'école Saint-Exupéry, qui est venue nous rejoindre. Il y avait près de 60 pompiers qui ont été mobilisés pour cet incendie pour lequel, fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer, que ce soit dans les personnes qui habitent la résidence ou qui y séjournaient, mais également dans les personnels intervenants, puisqu'il a fallu quand même éteindre l'incendie. Je voudrais vraiment, en votre nom, à toutes et à tous, vraiment saluer et remercier l'exceptionnelle chaîne de solidarité qui s'est mise en œuvre avec un grand nombre d'élus à mes côtés qui m'ont accompagné, que ce soient les élus de permanence comme Chantal, mais également Alain qui était présent et Frédéric FARGUES, Stéphane DELGADO qui étaient là également. Tout s'est passé dans le calme, évidemment avec beaucoup d'inquiétude. Remercier également les équipes de Domofrance qui nous ont aidés avec des réparations rapides.

Aujourd'hui, on a refait le point tout à l'heure avec les équipes de Domofrance, il y a des solutions de relogement temporaire personnel qui ont été mises en œuvre, notamment pour les appartements les plus impactés, notamment par les odeurs et la suie, puisque certains appartements ont été touchés plus que d'autres. Il y a de très longues procédures qui

s'ouvrent aujourd'hui, que ça soit d'abord dans la partie indemnisation pendant les assurances. S'agissant d'un conflit privé, ou d'une instance privée, la Ville n'a pas vocation à y intervenir, mais elle apportera si nécessaire, notamment au travers de son service juridique, toute l'aide dont auront besoin les personnes. Et puis évidemment, il y a la partie policière pour savoir et connaître l'origine du début des feux sur la base d'une enquête qui s'est ouverte immédiatement après la déclaration de ce sinistre. C'étaient des moments difficiles, avec beaucoup d'inquiétude. À partir de quasiment 11h et demie, donc c'est-à-dire très peu de temps après, on a pu donner avec le poste de commandement avancé... Je voudrais remercier le sous-préfet d'Arcachon qui était de permanence avec lequel nous avons beaucoup discuté... Eh bien, nous avons pu donner l'autorisation de réintégrer la résidence. Il y a aussi des élus et des personnes qui sont allés les voir encore aujourd'hui pour voir un petit peu si jamais il y avait des besoins plus modestes ou des choses là-dessus. Donc pour l'instant, tout suit son cours. On peut évidemment regretter cet incident, mais on peut se féliciter collectivement que non seulement il ait pu y avoir une résolution très rapide, mais en plus que la solidarité dont on parle beaucoup n'est pas un vain mot et que beaucoup de choses se soient mises en œuvre. Et encore une fois, je vous parle avec beaucoup d'émotions, mais quand on voit nos services, parce qu'évidemment, il y a les services de police et de pompiers qui ont été exemplaires, mais quand on voit nos services, des gens qui sont venus spontanément, des goûters qui ont été apportés, du café qui a été fait en même pas une demi-heure, on peut être fiers une nouvelle fois, vraiment, très profondément fiers. J'ai tenu, notamment auprès de M. le Directeur Général des Services ici présent, à le remercier en notre nom à tous, ainsi que l'ensemble des personnes qui sont intervenues. Elles recevront évidemment des remerciements personnalisés, mais je voulais à travers vous, à l'heure où on parle beaucoup de l'engagement, à l'heure où souvent les critiques et notamment les raccourcis se font auprès de la fonction publique, eh bien, je voudrais juste que l'on puisse saluer le fait que dans des moments comme ça, on comprend ce à quoi sert notamment le service public et ce que c'est être un agent du service public engagé pour le service justement, y compris un samedi matin. En tout cas, je voulais le partager avec vous ce soir.

L'ordre du jour appelle deux informations, puisque nous en avons l'habitude désormais, et nous allons commencer par la présentation du projet du Grand Peixotto/Margaut et je laisse la place et la parole, plus exactement, à Mme la Première Adjointe, Mme FABRE-TABOURIN, qui pilote ce projet.

### **Présentation du projet Grand Peixotto/Margaut**

**Mme FABRE-TABOURIN** : Oui, merci, M. le Maire. Comme vous nous l'aviez demandé, je reviens vers vous aujourd'hui pour vous faire un point d'étape sur le projet du Grand Peixotto/Margaut. Quand on parle de Grand Peixotto/Margaut, on parle de quoi ?

On parle en fait de deux projets. Un premier projet qui consiste à des travaux sur le bâti, parce que je crois que j'avais eu l'occasion de l'exposer ici, ce projet du Grand Peixotto/Margaut qui a pour vocation de relier deux parcs ne me semblait pas concevable sans au préalable faire le travail de rénovation du bâti. Il me semblait un peu incohérent de faire un travail

d'aménagement paysager si on devait, parce qu'on l'a tous vu, aujourd'hui, les différents châteaux, et notamment le château de Peixotto dans lequel nous siégeons aujourd'hui, souffrent, ont besoin de travaux de réhabilitation. C'est donc la première phase du projet Grand Peixotto/Margaut que je vais vous présenter aujourd'hui puisqu'on en est à la phase APD, avant-projet détaillé, et pas loin d'un dépôt de permis de construire pour réaliser ces travaux avec une équipe d'architectes, je vais y revenir. Le deuxième sujet, ce sont donc bien des travaux paysagers qui correspondent à la réunion de ces deux parcs et à la réalisation de différents aménagements, aires de jeux, cheminements, plantations, harmonisation des clôtures - je vais y revenir aussi, puisque c'est aussi un projet important. Ce projet, c'est un projet sur lequel on travaille depuis un certain nombre d'années. Jacqueline CHADEBOST avait en son temps présidé aux travaux de co-construction d'un cahier des charges quant au projet de réunion des deux parcs. Pour ce faire, une convention avait été signée avec l'agence d'urbanisme. Différents ateliers participatifs avaient été réalisés avec des citoyens, des usagers, des techniciens et un certain nombre d'élus - je crois que vous avez été un certain nombre à participer à ces ateliers participatifs. Un travail avec l'école d'architecture, parce qu'on trouvait que c'était intéressant de voir comment les jeunes étudiants en architecture et en paysage imaginaient l'évolution possible de cet espace.

Ça, c'était donc en 2019. Ensuite, et ça, je crois que je vous l'avais aussi raconté ici, on a pris attache évidemment avec l'architecte des Bâtiments de France, avec la Direction du patrimoine pour prendre avis, très en amont, sur l'état de notre réflexion et les conclusions que nous avait apportées l'agence d'urbanisme. Pour ce faire, il a été initié une démarche un peu particulière qui s'appelle un atelier ouvert de l'architecture et du paysage avec l'aide support de l'architecte-conseil et le paysagiste conseil d'État, à qui il me semblait nécessaire de poser un certain nombre de questions et notamment une question élémentaire : est-ce qu'on pouvait concevoir de réunir ces deux parcs et notamment d'organiser des percées dans le mur de clôture sans disqualifier la qualité patrimoniale du site ? La réponse ayant été positive puisqu'en fait ce mur, le mur qui longe l'allée Peixotto qui est juste en face de moi et dans votre dos, est postérieur à la construction de cet immeuble et on a donc reçu un accord complet quant à cette réflexion-là. C'était pour nous très important parce que cela conditionnait la suite des opérations. L'année dernière, on a donc lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour réparer les façades. Là, pour le moment, je vais vous parler plus précisément des travaux de réparation des différents immeubles. Ce marché a été attribué à une agence qui s'appelle W ARCHITECTURE, qui est dirigée par un M. COURRECH. Je raconte cela pour la petite histoire et pour les plus anciens d'entre nous, il se trouve être le cousin de l'ancien mari de la secrétaire générale de la Ville, mais c'était... voilà, lui-même architecte.

Cela n'avait rien à voir, mais si vous voyez que vous êtes invité à des réunions avec un M. COURRECH, c'est donc le responsable de cette agence d'architecture qui s'est vu attribuer ce marché, qui a donc commencé ses études l'année dernière et qui nous a remis un avant-projet détaillé il y a dix jours maintenant, et qui a échangé avec la DRAC parce qu'il y a aussi un certain nombre de sujets. Vous savez qu'on est ici dans un immeuble avec une caractéristique monument historique, ce qui nous ouvre la possibilité d'un certain nombre de subventions de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ce qui est toujours

un peu compliqué à instruire et qui suppose pour nous de rentrer dans un calendrier ad hoc pour tenter d'obtenir les subventions que la DRAC peut déployer pour ce type de projet. Sur le papier, la DRAC peut intervenir à hauteur de 20 % des travaux, mais la DRAC n'a pas les budgets pour intervenir à hauteur de 20 % de tous les travaux qui lui sont présentés, je vous rassure, ce serait trop simple. Mais c'était pour nous important d'avoir ces conversations très en amont et de concevoir un calendrier de projets qui, en tout cas, ne nous empêche pas de demander ces subventions.

Parallèlement à cela, nous avons eu le premier contact avec une agence qui s'appelle LAND'ACT pour la partie jardin, travaux paysagers. Pourquoi ? Parce que pour cette deuxième partie, et aussi pour des raisons de budget, je vais y revenir, nous avons fait le choix de passer par une centrale d'achat qui s'appelle CENTRALIS, qu'utilisent beaucoup de collectivités territoriales, et qui permet aujourd'hui, c'est un dispositif qui est relativement récent, de commander notamment des études. On avait vu l'année dernière, pour éviter tout le processus de concours, etc., et de marchés publics qui pouvait générer des délais supérieurs, on avait regardé l'année dernière qui était titulaire de cette ligne dans CENTRALIS. Je vous engage à regarder leur site parce qu'ils interviennent évidemment dans la France entière et ils ont des prestataires dans la France entière. Et c'était déjà cette agence qui s'appelle donc LAND'ACT, qui est une agence parisienne avec un bureau bordelais. Comme on a pu faire appel à cette centrale d'achat depuis le mois de janvier, on les a contactés en février et on a reçu les premiers devis, donc je reviendrai certainement vers vous pour vous présenter des études plus détaillées pour ce qui concerne les jardins.

Ce qui est prévu aujourd'hui, c'est que le mois prochain, en mars, ne serait pas déposé un permis de construire, mais cinq, l'idée étant de déposer une autorisation d'urbanisme par immeuble, pour des raisons d'une part pour nous de compréhension, y compris pour l'ensemble des services instructeurs. Donc évidemment, un permis pour le château Peixotto où nous sommes, un autre pour Margaut et trois autres pour les différentes dépendances qui sont à l'extérieur, je vais y revenir : le pavillon d'entrée, le pavillon de chasse, le pavillon de musique. Chacun fera l'objet d'un permis spécifique.

Un calendrier. Donc là, on vient de faire le brief avec le paysagiste, j'y reviendrai. Pour ce qui concerne la rénovation des immeubles, l'idée, c'est donc d'avoir un dépôt de permis en mars, avec des études finalisées en juin, des marchés de travaux notifiés en septembre pour commencer des travaux en janvier. J'explique la différence entre une notification de marché de travaux et des travaux qui commencent en janvier : ce sont les demandes de subventions. C'est justement pour rentrer dans l'année subventionnée. On ne voulait pas prendre le risque de perdre malgré tout une participation qui n'est pas inutile.

Un début de travaux en janvier 2024, qui doivent durer toute l'année 2024 pour les différents immeubles. Je reviendrai vers vous pour le calendrier des jardins puisqu'on va affiner maintenant les différentes phases de travaux et voir à quel moment on peut avoir des travaux concomitants entre les immeubles et les jardins.

Dans ces travaux, qu'est-ce qu'on va faire ? D'abord, on va rénover l'ensemble de la pierre, nettoyer, rénover. L'équipe qui a été retenue, qui s'est associée avec un ancien architecte

Monuments historiques, a fait un travail... on tient à votre disposition l'ensemble du travail qui a été réalisé avec un diagnostic, je dirais, à la pierre. Alors, c'est assez amusant d'ailleurs, parce qu'il y a des tas de travaux de diag, y compris qui étaient grattés à la main, des plans comme on en voit... enfin, moi, cela faisait vraiment très longtemps que je n'en avais pas vu. Donc on a évidemment le remplacement à l'identique, le nettoyage et le rejointage de l'ensemble des éléments qui pourraient être endommagés, la restauration de la toiture sur le côté est de Peixotto. La grande modification esthétique, si je puis dire, c'est la suppression des volets sur les façades nord et sud de Peixotto. Pourquoi ? Parce qu'en fait, à l'origine, cet immeuble ne comportait pas de volets. Les immeubles 18<sup>e</sup>, j'y arrive, évidemment on va mettre du verre securit, etc. Ça, c'était vraiment une préconisation des monuments historiques, pour aussi être éligible aux subventions, c'est-à-dire que si on rénove notre patrimoine, on doit admettre que cela suppose un certain nombre de contraintes. Et à l'origine, cet immeuble ne comportait pas de volets parce que les immeubles de réception comme celui-ci ne comportaient pas de volets. Donc là où il y a préconisation, c'est bien de supprimer les volets, de remplacer l'ensemble des vitrages au rez-de-chaussée et de les munir évidemment de verre antieffraction. Je rappelle que ce parc est fermé la nuit. Il y a beaucoup d'immeubles qui n'ont pas de volets, mais cela va être une grosse modification physique. À ce sujet, je dois saluer la proposition de M. BARDIN, ce n'était pas loin, c'était ce week-end, parce que j'ai entre temps vérifié, j'ai trouvé que c'était une excellente idée : on doit pouvoir tout à fait proposer ces fenêtres qui seront déposées à l'utilisation de qui veut. On va réfléchir à comment on peut mettre cela en place. L'idée de M. BARDIN, c'était de nous dire puisqu'on change ces fenêtres, est ce qu'on peut les remettre dans un système de recyclage, de réutilisation, etc. Je regrette de ne pas avoir eu cette idée moi-même, mais je ne l'avais pas eue, et donc il faut rendre à César ce qui appartient à Jules. L'idée, c'est en effet, tant que faire se peut, on a vérifié d'un point de vue technique, et je pense que c'est en effet un réflexe qu'il faut que nous intégrions. C'est-à-dire, bon, on peut en effet détourner ces objets pour en faire des œuvres d'art. Ça, c'était ce que m'avait présenté M. BARDIN dans son mail, mais on peut aussi se dire que, peut-être, d'aucuns pourraient avoir... peut-être pas beaucoup de personnes qui ont des maisons avec des portes-fenêtres de cette dimension-là, mais pourquoi pas ? Et cela se revend, absolument. Il y a DELERS qui avait, notamment dans la région, qui fait ça depuis longtemps.

Idem sur l'étage, c'est-à-dire qu'on va avoir un gros travail sur les vitrages, qui est pour nous le seul moyen d'améliorer aussi les conditions d'isolation de l'immeuble. Si on veut respecter les monuments, la qualité MH, il faut sortir ces volets. Si on veut améliorer un petit peu, ou tout du moins maintenir les qualités d'isolation de cet immeuble, on va travailler avec du vitrage antieffraction bien sûr, mais qui permet d'isoler l'immeuble de la meilleure façon possible. Évidemment, un travail a été réalisé sur l'ensemble du statuaire. Je ne vous ai pas tout détaillé, sinon je peux vous tenir 2h et demie, mais vous n'allez plus vite trouver cela intéressant, le Grand Peixotto/Margaut, si je vous tiens trop longtemps. Donc dans le travail qui est réalisé, il y a aussi une remise en état quand c'est possible, quand on en a des traces d'un certain nombre de statues qui ont été endommagées ou qui ont disparu dans le parc.

Même principe sur le château Margaut. Je ne vais pas tout vous détailler. On a le même travail sur la pierre, même question sur les volets au rez-de-chaussée, même question et même travail sur les vitrages. Un travail de reprise sur les ailes du château Margaut. Alors, la préconisation de l'architecte des Monuments historiques, c'était qu'on les supprime. Là on a refusé, puisque ce n'est pas le dessin d'origine. À l'origine, Margaut n'était pas doté de ces deux ailes. D'abord, ces deux ailes ont un usage, avec pour partie l'Espace seniors, pour l'autre partie, notamment, toute la chaufferie de Margaut. Donc là, cela nous faisait partir dans des travaux qu'on a jugé délirants. On a négocié. On a dit : « Non, on va garder ces ailes, on va rénover les enduits, sans doute végétaliser les façades pour essayer de les faire disparaître au maximum ». On a une vraie question sur une des portes sur l'aile droite qui permet de rentrer dans une des parties de l'Espace seniors qui ne convient pas à l'architecte et il va falloir qu'on trouve comment on réussit à faire continuer de fonctionner l'Espace seniors si on doit vraiment supprimer cette porte. Ça, cela fait partie des points qu'on doit encore travailler, et on est évidemment sur le même principe que Peixotto.

Idem sur le pavillon de chasse, que nous on appelle le pavillon de musique qui se situe à l'angle, sur lequel vous avez vu qu'on a eu une intervention de péril. Si vous êtes passés à côté, vous avez vu qu'on a protégé, haubané, etc., et que c'est le pavillon qui, pour l'architecte des Monuments historiques, est celui qui a la qualité patrimoniale la plus importante, qui était le plus abîmé et sur lequel on a vérifié qu'il avait déjà eu une intervention dans les années 50 puisqu'on a retrouvé un cerclage métallique qui, grosso modo, haubanait dans le bas de l'immeuble l'ensemble du pavillon pour qu'il tienne bien. Il est conforté, il tient, on va le consolider, pareil, faire le même travail sur la pierre et faire un travail d'assainissement des sols pour stopper l'humidité. La préconisation aussi, c'est de faire un travail sur le talus qui l'encadre pour le mettre plus en valeur, considérant que c'est l'objet, peut-être un de ceux que l'on regarde le moins, c'est là que c'est toujours intéressant d'avoir un regard neuf sur notre patrimoine, c'est l'objet le plus intéressant du site.

Enfin, le pavillon de garde, que moi j'appelle le logement BLANCHARD, parce que M. BLANCHARD y a habité très longtemps. L'idée, c'est de démolir l'extension béton dont vous pouvez apprécier la qualité dans la photo qui vous est diffusée maintenant. L'idée, c'est de réaliser, de remplacer cette extension par un objet le plus transparent possible, type verrières, serres.

On est en train de dessiner puisque l'idée, c'est d'avoir dans cet espace un lieu de restauration légère qui ferait la jointure entre les deux parcs, c'est-à-dire d'avoir là un endroit où on va pouvoir aller, pas une brasserie, mais où on va pouvoir aller boire une tasse de thé ou une bière pour ceux qui préfèrent la bière, et de la petite restauration, on est en train d'affiner ça, comme cela peut se faire dans un certain nombre d'autres parcs, y compris dans l'agglomération. L'idée, c'est donc de remplacer cette extension béton par un objet le plus transparent possible, d'avoir à cet endroit-là, d'ailleurs, des passages entre les deux parcs, et pour le reste, faire de la rénovation à l'identique de la pierre, des menuiseries, etc. Vous voyez là, pour vous donner les éléments qui sont à traiter. Ça, c'est le pavillon de percussions, qui est donc à droite de l'entrée quand on rentre, identique. Là, c'est un de ceux sur lequel on a le plus gros travail à faire à l'arrière. Je suppose que, comme moi, plusieurs fois, vous vous



êtes promenés dans ce parc et vous avez vu l'état... Pendant une période, il y avait une extension sur ce pavillon. Cette extension a été démolie très mal. Aujourd'hui, c'est dans un état absolument épouvantable et donc il va s'agir là non pas de recréer une nouvelle extension puisque nous n'en avons pas déterminé l'usage en termes de destination, mais bien de refaire cette quatrième façade de la façon la plus harmonieuse possible.

Donc ça, c'est sur les travaux sur les immeubles, travaux qui vont donc s'échelonner sur l'année 2024. Je reviendrai à la fin de l'exposé sur la partie budget puisque je suppose que vous avez des questions. Pour ce qui concerne les travaux paysagers, je ne vais pas vous raconter grand-chose, sauf que l'idée, c'est donc de travailler sur cette perspective qui avait été mise en avant, que nous, évidemment, on intuitait depuis le départ, grosso modo, du centre-ville à Peixotto, d'avoir une intervention en collaboration avec l'Université sur le Jardin botanique. Je rappelle qu'un comité de pilotage a été mis en place entre la Ville et l'université pour les travaux d'entretien, voire de rénovation du Jardin botanique. On est sur ce territoire, pas dans une propriété ville de Talence, mais dans un objet appartenant à l'Université, mis à disposition de la Ville. Charge à l'Université de faire les travaux de gros entretien, ce qui est une bonne nouvelle pour nous. Un des sujets, pour ce qui nous concerne, c'est l'accessibilité du parc depuis la place Espeleta, je vous rappelle qu'on a des marches qui ne rendent pas toujours l'accès extrêmement aisé. M. le Maire est très attaché à ce travail-là et nous allons d'ailleurs rapidement demander à ce que ce comité de pilotage se réunisse de façon à avoir, d'une part, le calendrier sur l'intervention du bassin, qui est en train de s'étoffer, pour lequel les travaux nous étaient annoncés et qui ne devraient plus tarder à intervenir, travaux provoqués, financés et gérés par l'Université. Et ensuite, parce qu'on va avoir ce sujet de l'accessibilité de ce côté-là du parc : une intervention sur le parc du château Peixotto où nous sommes, une autre sur celui du Château Margaut. Aujourd'hui, parce que je reçois des antisèches qui me troublent toujours quand je reçois des messages en parlant, cette accessibilité, c'est un sujet qu'on va travailler à l'université et qui ne fait pas partie, parce que je vois qu'on tient à ce que je sois extrêmement précise, du cahier des charges que nous avons confié au paysagiste que nous avons rencontré puisque nous ne pouvons pas confier dans le cahier des charges une mission qui n'est pas validée par le comité de pilotage et qui n'est pas sur notre territoire spécifique. On mettra, si vous voulez, ce PowerPoint à disposition dans le site Internet de la ville.

Ensuite, il y a évidemment tout ce travail de liaison entre le parc Peixotto et Margaut, une intervention sur l'allée Peixotto qui sépare donc ces deux espaces, qui s'achève sur la magnifique œuvre d'art qui a été réalisée dans le cadre du 1 % culturel du tramway. Vous avez tous vu cette petite table ronde avec les quatre tabourets, strapontins, je ne sais pas comment dire cela, poufs en pierre qui sont installés autour. On est rentré en relation avec Bordeaux Métropole, propriétaire de cette œuvre d'art, je pense depuis bientôt deux ans. On a dû retrouver l'artiste qui à l'époque était un artiste new-yorkais et qui est revenu à Paris d'après ce que j'ai compris, qui a donné son accord pour que cette œuvre d'art puisse être déplacée, parce que c'était quand même un préalable pour pouvoir intervenir sur la liaison des deux parcs. Donc cette œuvre d'art trouvera sa place ailleurs, sans doute très bien, et mieux qu'au bout de l'allée Peixotto, en accord avec l'artiste, dont j'ai oublié le nom, là, mais

je crois que ce n'est pas très grave. Donc un travail sur l'allée Peixotto et évidemment le parc de Margaut qu'il va s'agir de recomposer puisqu'aujourd'hui, vous comme moi, on voit bien que cet espace, qui est majoritairement occupé par un parking - on va y revenir, parce qu'on va largement réduire l'espace réservé à la voiture - n'a pas l'usage dont il pourrait être fait.

Les éléments de programme, pour ce qui concerne le territoire municipal, c'est évidemment tout un travail avec Sophie et ses équipes d'inventaire du patrimoine naturel et de préservation de ce patrimoine. Un travail pour retrouver la symétrie des différentes allées, vous voyez que les flèches rouges qui sont sur le plan, ce sont des allées qui ont disparu par rapport au dessin d'origine. La volonté d'installer un kiosque à musique, ça, c'était un projet du budget participatif avec lequel... j'avais parlé très longuement avec le porteur de projet pour lui dire : « Soyez patients, on n'oubliera pas ». Donc, on l'a intégré dans nos éléments programmatiques. Un travail sur le déplacement du manège à l'intérieur du parc. L'installation d'un espace de restauration dont je vous ai parlé dans le prolongement du pavillon d'entrée à la place de l'extension en béton et dans le pavillon, d'ailleurs, l'idée, c'est d'avoir un lieu qui s'implante et dans le pavillon d'entrée et dans l'extension. Le traitement de l'allée Peixotto avec une désimpérméabilisation, tant que faire se peut, de cette allée, sachant que l'usage de cette allée, il est aussi conditionné. Il y a une énorme canalisation sur cette allée, mais énorme, il y a un diamètre d'un mètre de canalisation qui fait que, y compris en termes d'usage, il faut être très vigilant à ce qu'on peut vouloir y installer. Traiter, réduire l'offre de stationnement, mais nous avons pris la décision, en tout cas un élément de programme, de conserver une offre de stationnement, notamment pour les utilisateurs de la médiathèque. Pouvoir accueillir dans le parc de Margaut une ferme urbaine temporaire, un théâtre de Guignol, un jardin plus structuré qui pose l'immeuble de Margaut, qui est face à cette plaine en pelouse pas forcément en bon état et qui à l'origine était posée sur un jardin, et rajouter des aires de jeux pour enfants puisqu'on le constate tous les jours, y compris en hiver, quand les enfants viennent jouer, l'aire de jeux de Peixotto est saturée, sursaturée, tout cela en permettant toujours d'accueillir des manifestations dans ces parcs. À Margaut, supprimer la clôture existante et ajouter une clôture plus qualitative de la même nature que celle qui longe Peixotto le long de Libération. Sur Margaut, on a un grillage, pour le moment, avec une haie. Et réhabiliter évidemment le mur de soutènement de Libération. On avait à l'origine l'ambition d'harmoniser toutes les clôtures. Financièrement, on n'y arrivera pas.

Donc on a aujourd'hui pris le parti, puis je crois qu'il vaut mieux se le dire tout de suite, parce que les clôtures, c'est vraiment très cher. Donc on a pris le parti pour le moment d'harmoniser les clôtures principales pour que Peixotto et Margaut, sur leur plus grand linéaire, aient une clôture qualitative. Il y a des clôtures encore différentes, mais qui sont malgré tout plus correctes côté Espeleta, ce qui posait aussi la question dans conversations avec l'Université, etc. On y reviendra peut-être, puisque l'université a elle-même de grands projets par rapport au Jardin botanique, c'est ce qu'ils nous ont expliqué lors du premier comité de pilotage, parce que c'est aussi pour eux un lieu d'apprentissage important pour leurs étudiants.

Combien cela coûte ? L'opération, on a inscrit 7,3 millions euros TTC. Aujourd'hui, pour la partie travaux, on est à 3,9 millions euros de travaux hors honoraires, bureaux d'étude, etc. Si on rajoute ces éléments-là, on va arriver à 4,5 millions euros TTC pour la partie

bâtiminaire. Il nous restera donc un peu moins de 3 millions d'euros pour la partie jardin. Je rappelle qu'au tout début, quand on avait inscrit le projet Grand Peixotto/Margaut, on n'était pas parti sur la rénovation bâtiminaire des immeubles. Je crois qu'on avait validé ici la pertinence d'intervenir sur le patrimoine avant d'intervenir sur le jardin, même si la partie la plus visible de ce qui va donner à voir, ce sera l'intervention sur les jardins. Évidemment, quand on remplace des pierres ou qu'on remplace une toiture en zinc, cela n'a rien de très spectaculaire. Moi, je reste persuadée que c'est notre responsabilité, que c'est un des patrimoines les plus importants de notre ville et que c'est important de faire ce travail et de faire cet investissement. Je ne connais pas encore le montant des travaux des aménagements paysagers puisque, comme je vous l'ai indiqué, on a rencontré l'entreprise LAND'ACT en février. Aujourd'hui, on a un devis pour lancer des études autour de 35 000 € - il dit oui, donc je ne dis pas de bêtises, je ne suis jamais bonne pour mémoriser les chiffres - qu'on a validé. Donc c'était il y a quinze jours. Évidemment, dès qu'on aura les premières études, et comme j'essaie de le faire à chaque fois qu'on avance sur ces projets qui, c'est vrai, demandent beaucoup de travail en souterrain et pas forcément beaucoup de délibérations, je reviendrai vers vous pour vous les présenter. Voilà. Ce que j'ai oublié de vous dire, c'est qu'au-delà des demandes de subventions de la DRAC, évidemment on est en train de travailler sur des dossiers de mécénat, c'est-à-dire qu'on va chercher un maximum de partenaires. Là où le serpent se mord un peu la queue, c'est que pour monter un dossier de mécénat, il faut qu'on ait un avant-projet un peu détaillé. Là, ça y est, on commence à avoir un peu de dessins, donc on va pouvoir construire un dossier un peu intéressant pour des mécènes potentiels, même si aujourd'hui le mécénat se tourne beaucoup sur peut-être d'autres sujets. Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Trois petits mots avant de vous laisser évidemment la parole. D'abord un point d'historique, en rappelant le travail commencé en 90-91, à l'époque sous le mandat de Gérard CASTAGNERA, avec les premières pistes de mécénat déjà à l'époque sur Peixotto avec la Fondation de France, continué aussi avec Alain, mais bloqué par cette histoire d'école de musique. La Libération et la création du Château des Arts vont nous permettre notamment de traiter Margaut, dans lequel aujourd'hui l'Espace seniors est plus qu'à l'étroit et pour lequel il faut vraiment étendre la surface.

Vous rappeler, tu l'as rappelé Frédérique en te remerciant, le travail qu'avait mené à l'époque sous la houlette de Jacqueline, tout le travail de concertation avec l'École nationale d'architecture notamment, qui nous avait aidés, puis aussi les riverains, c'est-à-dire que les usages que vous voyez là sont des usages qui ont été demandés par le groupe de concertation, de manière à ce qu'on puisse faire quelque chose qui colle à ce que les gens voulaient. C'est un projet pour moi, pour nous, avec plus de vert, de végétalisation, plus de vie aussi, parce que c'est un parc urbain. Ce n'est pas une forêt centenaire, c'est un parc urbain qui doit vivre avec la préservation de ce patrimoine exceptionnel Margaut et Peixotto, Souvent, et c'est pour cela aussi que le fait de traiter Margaut permettra peut-être de réparer une certaine forme d'injustice, beaucoup de gens parlent de Peixotto, en général un peu moins de Margaut, alors qu'architecturalement et dans les activités, il y a autant à dire des

deux côtés. La parole est à M. le Sénateur, qui l'avait demandée avant Mme la Sénatrice, qui vont nous parler de mécénat.

**M. CAZABONNE** : Non, de mon Sénat, il vaut mieux le prendre au singulier qu'au pluriel. Non, plus sérieusement, rappeler qu'effectivement Gérard CASTAGNERA avait tenté une opération de mécénat auprès de la population et que malheureusement... vous savez, c'est le « Armons-nous et partez ». Tout le monde dit : « C'est une bonne idée ». Quand on a vu la somme arriver, nous avons dû renoncer. Et puisque je parle de Gérard CASTAGNERA, je vais parler de Danièle. Mais tu m'as un peu rassuré, Fred. Moi, j'étais très inquiet par rapport à l'œuvre d'art du tramway, parce que, et Danièle faisait partie du jury, quand on a eu à déterminer cette œuvre, l'artiste est arrivé, mais c'est un artiste avec la casquette de travers, mâchant son chewing-gum, ni bonjour, ni bonsoir, il s'est assis et il nous a regardés. Il s'est dit : « Je suis devant ces ploucs, qu'est-ce que je vais leur proposer ? ». Il nous a proposé un superbe projet qui était un grand bâtiment en béton qui ressemblait à une espèce de grande vespasienne et pour l'animation, il nous avait dit : « On pourrait faire dans la nuit », n'est-ce pas Danièle, « un jet de lumière comme ça marquant l'anniversaire des riverains ». On lui a fait remarquer qu'il y avait Casino comme riverain, l'Université et trois commerces, puisque les bâtiments n'existaient pas encore, ceux qu'a construits après AQUITANIS. Il a bien vu que son projet d'animation « pschit pschit » dans la nuit, cela n'allait pas. On l'a remercié, il est revenu avec ce superbe projet. Et moi, mon inquiétude, c'était que notre projet à nous aille un peu, pas dénaturer, mais obscurcir la qualité du projet du tramway qui a quand même coûté 150 000 €. Bref, il a été fait. Cela devait être un petit train qui tourne et qui marque les années, les années tournent toujours, mais le petit train n'a jamais tourné. Mais par contre, c'est utile parce qu'on peut s'asseoir dessus donc j'espère qu'on respectera au moins cette qualité de l'artiste et je suis heureux qu'il ait accepté qu'on puisse modifier son œuvre. Cela aurait été dommage qu'on n'y touche pas. Et dernier mot pour rendre, comme tu le dis, à Jules ce qui appartient à César, le premier qui a pensé à cette liaison, c'est Jacques MONFÉRIER. Il avait eu cette idée-là, mais à l'époque, on était parti dans le centre-ville et tous ses travaux, donc on s'est dit « on ne pourra pas », mais c'est lui qui avait pensé à cela. Voilà, c'était tout ce que je voulais dire par rapport à cet historique.

**M. LE MAIRE** : Merci, M. le Sénateur. Mme la Sénatrice.

**Mme DE MARCO** : Oui, je vous remercie. Merci pour cet exposé très détaillé. Je souhaitais rebondir quand même sur l'œuvre d'art moi aussi. Quand je pense que c'est une majorité de droite avec Alain Juppé qui a été chercher un artiste new-yorkais pour réaliser cette œuvre, écoutez, heureusement que cela change actuellement, que l'on regarde au plus local. Ça, c'était ma première remarque. Concernant donc cette présentation, bon, bien sûr, évidemment, rénover les bâtiments et restructurer un petit peu me paraît indispensable, surtout qu'ils en ont bien besoin et qu'il va falloir aussi isoler au maximum ces bâtiments. Par contre, je dois dire que ce travail que vous avez mené, comme vous l'avez dit tout à l'heure, concernant surtout l'aménagement du parc, est un travail, vous avez dit le terme, « travail en souterrain ». Moi, je dirais presque de la mine, c'est presque un travail de mineur, parce que je dois dire qu'au départ, nous avons assisté, je crois que c'est en 2018, aux premières présentations. Je me souviens très bien de la présentation des étudiants de l'École

d'architecture ici dans cette salle qui avaient fait des projets, des suggestions fort intéressantes. Et ensuite, je ne sais pas comment a été diffusée l'information, mais nous n'avons plus entendu parler d'ateliers participatifs, alors ils étaient vraiment en souterrain, très profond. Toujours est-il que ces ateliers ouverts que vous citez aussi n'ont pas été associés avec l'association Talence Patrimoine quand même. On a une association sur Talence qui s'intéresse au patrimoine, qui écrit des articles sur le château Peixotto, le château Margaut, a-t-elle été associée ? À ma connaissance, j'en fais partie, je n'ai pas eu du tout la connaissance de son implication, de ces invitations pour élaborer un petit peu ce projet. Je ne dirai rien sur ce qui concerne la rénovation des façades et des bâtiments, je pense que ce sont de très bons choix que vous avez faits. Par contre, excusez-moi, mais en ce qui concerne la recomposition du parc, je découvre ce programme. J'ai dû faire une photo de la diapositive pour la bonne raison que, vraiment, on n'a pas le temps de pouvoir en discuter. Vous nous présentez un projet déjà ficelé avec, et je remarque quelque chose qui est la ferme urbaine temporaire et le théâtre de Guignol. Est-ce que les deux seront associés ou ce sont deux choses différentes sur le même lieu ? Voilà, ce sont des questions que je me pose et que l'on se pose tous, parce que la recomposition du parc, pour moi, me paraît extrêmement primordiale. Réunir les deux parcs, c'est une excellente idée, mais peut-être que cela manque d'informations, de coordination pour associer les gens qui sont intéressés à ce projet, pour pouvoir faire accepter certaines choses et peut-être qu'il y a des idées qui pourraient être émises par des participants. Je me rappelle, les étudiants avaient fait des propositions, par exemple, de mémoire, d'une salle... de scènes de spectacles avec des spectacles ou des concerts qui pourraient être mis dans une partie du parc Margaut vers Casino, en bas. Il y avait plein d'idées que l'on aurait pu fouiller, revoir ensemble. Et moi, dites-moi quels sont ces quatre ateliers participatifs qui ont été menés, qui étaient associés ? Je n'en sais rien.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. D'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Eh bien, Mme FABRE-TABOURIN, puis je conclurai.

**Mme FABRE-TABOURIN** : Oui. Alors, je laisserais peut-être la parole à Jacqueline sur la partie convention avec l'agence d'urbanisme, travaux menés par l'agence et ateliers participatifs. Pour ma part, je me souviens très bien puisque je participais, je n'étais pas à l'époque en charge de ce dossier, mais je participais au comité de pilotage.

Les éléments que je vous ai présentés concernant le parc sont des éléments de programme. Ces éléments de programme sont tous extraits des conclusions de ces quatre ateliers participatifs. C'est-à-dire que ce n'est pas nous, en souterrain, tout seuls, moi dans mon coin, qui me suit dit : « Tiens, je vais mettre une ferme urbaine et à quel endroit ? ». Donc l'ensemble de ces éléments de programme sont issus de ce travail. En effet, il ne nous a pas semblé nécessaire, parce qu'on peut toujours redemander, je me souviens très bien qu'à l'époque, il y avait eu un certain nombre de promenades, y compris dans le parc, pour vérifier les usages, etc., mais peut-être Jacqueline tu veux reprendre sur cette partie-là et je reviendrai puisqu'aujourd'hui, on a grosso modo rédigé des éléments de programme pour demander au bureau d'étude de paysage : « Voilà les fonctions que nous aimerions voir dans votre étude ». Le bureau d'études vient de nous donner un devis en nous proposant d'étudier trois scénarii. On a dit oui, donc on a engagé cette étude et une fois que cette étude sera

réalisée, je reviendrai vers vous puisque là je pense qu'il y aura un arbitrage à faire quant aux usages que l'on validerait ou non à l'intérieur du parc. Est-ce que la ferme urbaine va être dans le théâtre de Guignol, à côté du théâtre de Guignol, au-dessus, en dessous, personne ne le sait aujourd'hui. Ce qu'on a demandé, c'est qu'il puisse y avoir une ferme urbaine temporaire, puisque cela fait partie des usages qui avaient notamment été demandés par les riverains. Mais Jacqueline peut-être que tu veux rajouter un peu sur la partie participation et co-construction de ces éléments de programme ?

**Mme CHADEBOST :** Oui, je crois que Monique se souvient très bien, puis il y avait Isabelle RAMI aussi. On avait beaucoup travaillé sur les ateliers avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole puisqu'à l'époque, on avait besoin d'avoir un pilote sur cette concertation, qui était une concertation excessivement ouverte puisqu'on avait invité les quatre conseils communaux à l'époque pour avoir un retour de tous les habitants talençais. Il y avait aussi les comités de quartier qui avaient participé en fonction des usages. Il y a eu quatre grands ateliers, plus plusieurs comités de pilotage qui avaient été faits avec les techniciens de la ville dont faisait partie Frédérique, bien évidemment, en tant qu'élue à l'urbanisme à l'époque, et on avait un impact important. Sur ces ateliers-là, il y a des retours qui ont été faits. Moi, je voudrais juste, Monique, dire qu'aujourd'hui, comme on est sur la préparation d'un cahier des charges, je trouve que ce qui a été marqué là ouvre des portes et non pas les ferme. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les propositions qui ont été faites, et les étudiants de l'École de paysagisme avaient... c'était un peu... on leur avait dit « lâchez-vous », parce que de toute façon, il n'y avait pas beaucoup de prises de risque, mais cela permettait d'avoir un regard sur l'usage, notamment de Margaut, et la suppression de l'allée avec le stationnement a de suite fait l'unanimité. Ce que moi je trouve intéressant, c'est qu'on ouvre les 9 000 mètres carrés de Margaut à de l'animation et rien n'empêche, en fonction des budgets, de l'évolution des budgets et du mécénat, ce en quoi je crois quand même, c'est de pouvoir aller jusqu'au bout de ce que proposaient les étudiants, c'est-à-dire d'avoir un espace devant Margaut où on pouvait avoir un théâtre de verdure avec de l'animation et pourquoi pas un Guignol à un moment, à d'autres moments d'autres types d'animations.

Tout est ouvert, cela ne me paraît pas être fermé, la proposition là, puisqu'il n'y a rien de... enfin bon, il y a des exemples, mais... enfin, moi je me retrouve, et je voudrais remercier Frédérique parce que je me retrouve moi dans le projet qui a été fait à l'époque sur les quatre ateliers de concertation et les différents comités de pilotage. Après, avec les conseils communaux, on pourra revenir à tes côtés, Frédérique, pour continuer ce projet et l'aboutir.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pour conclure, indépendamment de rappeler à Mme DE MARCO qu'à l'époque il y avait une cogestion qui permettait la répartition des pouvoirs entre la gauche, la droite et le centre... c'était juste d'un point de vue taquin, mais je... non, je suis beaucoup plus jeune que ça, mais... plusieurs choses. D'abord, de se rendre compte que ce n'est pas un projet isolé, c'est aussi quelque chose de cohérent que l'on porte vis-à-vis de la requalification du cours Gambetta et Libération, ce qui permettra de donner une autre impulsion, moins minérale, à l'entrée de ville, que l'on a commencé à redessiner avec les équipes de Bordeaux Métropole avec le nouveau rond-point qu'il y a devant le Casino.

Ma chère collègue, vous êtes étonnée. Vraiment, je n'ai pas bien compris votre intervention parce qu'il n'y a rien de souterrain. Aujourd'hui, avec l'A'urba, l'agence de Bordeaux Métropole, qui pilotait ce travail entre 2018 et 2019, un certain nombre de choses était sorti. C'est cela qu'on a retranscrit dans le besoin. L'association Mémoire et Patrimoine dont vous parlez participait à l'époque de tout cela. Et donc la première réponse, elle a été apportée par Mme FABRE-TABOURIN. La première question qui avait été posée, c'est : réunir ces deux parcs sauvegarde-t-il... cette réunion sauvegarde-t-elle, plus exactement, l'identité des parcs, c'est-à-dire ne les noie pas ? Et la réponse était clairement : « Oui ».

Deuxième chose, je voudrais quand même qu'on se rappelle et se tourner un peu vers l'avenir. Il y a encore quelques années de cela, nous avions deux magnifiques Algeco, dont la datation au carbone 14 ne permettait pas de retourner avant la guerre, sur lesquels il y avait les Restos du cœur qui étaient là, qui menaçaient de s'effondrer. On a aujourd'hui un très grand parking avec plein de voitures. Sur la ferme dont vous avez parlé, une des analyses que nous avons menées, c'était de créer aujourd'hui une ferme en vie urbaine de façon fixe, c'était exposer les bêtes, notamment dans le cadre de températures, donc c'est la raison pour laquelle la ferme urbaine mobile qu'il y a actuellement sera installée temporairement de manière à prendre le bien-être animal en compte. Bref, tout ce que vous avez là, cela ne sort pas d'un chapeau d'élite, c'est la retranscription, on va dire cadrée, de ce qui a été demandé par les habitants depuis 2019. 2020, vous le savez, indépendamment des élections, il y a eu quand même une petite pause vis-à-vis de tout cela. Il y a eu depuis deux ans de travail pour essayer de tout mettre là. Donc moi, je crois qu'il faut résolument se tourner vers l'avenir, être positif, se dire que tout va être préservé et qu'on va vraiment donner à ce parc, qui est très cher au cœur des Talençaises et des Talençais, une impulsion respectueuse de son histoire et aussi tournée vers l'avenir. Donc moi, j'en suis très content et évidemment, comme pour tous les projets, l'opposition, indépendamment de la valorisation du mobilier, qui est une très bonne idée, je confirme, pourra apporter ses envies et ses idées à ce projet.

On va passer au deuxième point d'information puis nous passerons au conseil, qui est le rapport du développement durable. Je laisse la parole à Mme Sophie RONDEAU.

### **Présentation du Rapport de Développement Durable 2023**

**M. LE MAIRE** : Alors, pendant qu'on branche, je voudrais vous rappeler que c'est un rapport dont la présentation est obligatoire pour les communes de strate supérieure à 50 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de Talence. De la même façon que l'on a fait sur un certain nombre de rapports, y compris très récemment avec Mme HELBIG sur l'égalité femmes-hommes, c'est un document de conversations, d'échanges, que l'on pourra enrichir au fur à mesure du temps. Sophie, tu as la parole.

**Mme RONDEAU** : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. C'était en effet un engagement de campagne. Il a été retardé pour se concentrer sur d'autres priorités malheureusement en début de mandat, mais nous ne l'avons pas oublié. Donc je suis fière de vous présenter ce soir le premier rapport de développement durable de la ville de Talence

auquel nous nous soumettons de façon volontaire et non obligatoire, comme M. le Maire vient de le rappeler, puisque ce rapport est obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants et que Talence compte actuellement environ 44 000 habitants. Alors, pourquoi se soumettre à un exercice auquel nous ne sommes pas soumis ? Parce qu'à Talence, les actions en lien ou en faveur du développement durable sont nombreuses et elles sont historiques. Donc, si vous me le permettez, M. le Maire, je vais rappeler quelques chiffres de la démarche de développement durable que ma collègue Mme FABRE-TABOURIN a initiée il y a maintenant plusieurs années, puisque dès 2006 la mairie de Talence a souhaité s'engager à l'échelle de son territoire dans une politique de développement durable, notamment par l'élaboration concertée d'un Agenda 21. Elle a fait partie des premières communes girondines à avoir lancé un Agenda 21 et parmi les cent premières à avoir reçu le label Agenda 21 local de France. En 2007, la démarche « Mairie exemplaire » se traduisait avec un plan interne de 19 actions et le premier plan d'action de l'Agenda 21 a été voté en mars 2009. En 2012, un premier bilan avait été présenté au public avec 55 actions. Ce premier plan a été suivi d'un second de mi 2012 jusqu'en 2015, avec 32 actions articulées en trois champs. C'est d'ailleurs à cette époque que la Maison du développement durable a vu le jour à l'entrée du parc Peixotto pour permettre de sensibiliser, de réaliser des ateliers à destination des Talençais sur les différentes actions du développement durable. Nous avons d'ailleurs à cette époque été récompensés par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour les deux plans d'actions par le label Agenda 21 Local France. Depuis, nous n'avons pas arrêté de développer les actions du développement durable sur la commune. Celles-ci se sont même multipliées et démultipliées, et c'est pourquoi nous avons choisi de vous rendre compte, au cours de ce mandat, de nos actions à travers cet outil qu'est le rapport de développement durable qui permet de faire l'état des lieux de nos pratiques, de suivre nos actions par le biais d'indicateurs, mais également et surtout de prioriser nos actions.

Cet historique étant posé, qu'est-ce que le développement durable et pourquoi parler aujourd'hui de développement durable, alors que beaucoup ne parlent que de transition écologique ? Parce que rien n'oppose ces deux termes qui, au contraire, sont complémentaires et à notre sens indissociables, et que nous devons construire un monde qui soit durable, c'est-à-dire qu'un objectif ne doit pas être développé au détriment d'un autre. Le développement durable a été défini en 1987 par Mme Gro Harlem BRUNDTLAND, qui était Première ministre norvégienne, par cette phrase : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce principe de développement durable portait et porte toujours l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités, en assurant la transition écologique et solidaire. Si nous avons souvent rencontré le schéma qui vous est présenté ici à gauche de l'écran, qui définit les piliers du développement durable et qui montre que chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, en 2016, aux Nations unies, 193 pays ont signé le nouveau programme qui est construit lui autour de 17 objectifs que vous lisez à droite de l'écran, qu'on appelle les objectifs de développement durable ou ODD. Ces objectifs de développement durable sont construits autour de cinq axes, qui forment bien évidemment le squelette de notre rapport de développement durable, mais surtout notre politique, la politique de la ville de Talence. L'axe 1 : lutter contre le



réchauffement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat. L'axe 2 : préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources. L'axe 3 : donner la possibilité de s'épanouir à tous les Talençais. L'axe 4 : favoriser la cohésion sociale et la solidarité. Et l'axe 5 : produire et consommer de façon responsable.

Et du coup, à quoi va nous servir ce rapport de développement durable ? Qu'est-ce que vous allez y trouver ? Talence est une ville urbaine. C'est une ville aux enjeux multiples. Il nous faudra maîtriser autant que possible et anticiper les impacts du changement climatique, participer à la réduction des gaz à effet de serre avec des actions comme le développement des mobilités douces ou le recours aux énergies renouvelables. Il nous faut maintenir et développer des services de proximité, proposer une tarification toujours plus juste et un accès aux services facilité. Le vivre ensemble et le bien-être nécessitent enfin de provoquer des rencontres, de faire bouger les gens, quels que soient leurs moyens financiers, leur condition physique. Bref, ce rapport de développement durable, que vous pourrez consulter sur notre site Internet en suivant ce conseil municipal, va nous permettre de montrer la prise en compte de ces objectifs de développement durable dans bon nombre de nos actions. Il va également permettre de constituer une trame de travail commune pour tous les projets que nous mettons et que nous mettrons en place. Ainsi, vous trouverez dans ce rapport trois parties : une première partie qui présente notre démarche globale et quelques exemples pour chacun des cinq axes. Puis, pour chaque exemple, les objectifs du développement durable ciblés, qui sont précisés en reprenant les pictogrammes de l'ONU, du schéma de l'ONU. Dans une seconde partie, vous retrouverez un certain nombre d'indicateurs qui devront permettre d'évaluer la démarche. Et enfin, pour chaque grand projet dans un premier temps, puis à terme pour l'intégralité des projets que nous développons, nous vous présenterons les cibles des objectifs de développement durable que nous visons. Je vais vous présenter brièvement quelques exemples tout de suite.

L'axe 1 : lutter contre le réchauffement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat. Donc, comme je le disais tout à l'heure, Talence est fortement concernée par les impacts du réchauffement climatique. Les fortes chaleurs, comme nous avons connu l'été dernier, nous enjoignent à adapter notre commune aux évolutions du climat. Pour cela, nous avons plusieurs objectifs comme réduire la consommation énergétique, réduire nos émissions de gaz à effet de serre, développer le recours aux énergies renouvelables, favoriser les mobilités douces, les transports en commun, adapter la physionomie de la ville, etc. Vous trouverez ici par exemple trois actions. Le changement de l'éclairage en LED, puisqu'en 2021 nous avons passé l'ensemble de l'éclairage extérieur en LED avec une réduction de 80 % de la dépense énergétique. L'installation d'une chaudière biomasse, le gymnase Boris Diaw qui est chauffé grâce à une chaudière biomasse qui alimente également la crèche qui est tout près. Et la création des cours Oasis puisque la municipalité va doter 100 % des écoles et des crèches municipales de ces espaces végétalisés afin d'apporter aux enfants ombre et fraîcheur.

L'axe 2 : préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources. On parlait du Grand Peixotto/Margaut, pour nous, la préservation de la biodiversité des écosystèmes sont des enjeux essentiels dans le contexte de changement climatique que nous connaissons. À Talence, nous souhaitons la sanctuariser, mais également mobiliser les leviers pour la

restaurer lorsque celle-ci a été dégradée. Tous les espaces qui abritent du vivant à Talence sont nombreux. C'est pourquoi une grande diversité d'actions est mise en place pour redonner toute sa place à la nature en ville. Pour cela, nous agissons sur la faune, la flore, mais également la sensibilisation du public à la préservation de la biodiversité. Ainsi, on a implanté une tour à hirondelles sur l'impulsion du conseil municipal des enfants qui permet de protéger cette espèce en déclin et également d'essayer de lutter contre la prolifération des moustiques. Vous la retrouverez au parc Robespierre. La végétalisation et l'embellissement... Talence est aujourd'hui labellisée troisième fleur aux villes et villages fleuris, ce qui démontre la place importante accordée au végétal dans l'aménagement de l'espace public, et c'est également l'objectif du programme Vert chez vous. Et puis la gestion raisonnée de l'eau sur notre territoire avec le pacte Plume H2O. Tous ces exemples sont évidemment une synthèse. Ici, je ne vous présente qu'une synthèse de toutes les actions que nous pouvons mener et que vous retrouverez sur le site.

Donner la possibilité de s'épanouir à tous les Talençais, c'est proposer aux habitants de la ville un cadre de vie agréable ainsi que des activités, des manifestations variées et accessibles. C'est donc appliquer une tarification adaptée pour que chacun puisse participer aux activités avec par exemple « Anim & Vous » qui va bientôt reprendre du service, donc des activités sportives gratuites dans les parcs et jardins, les cours de musique à 1 € pour les étudiants les plus modestes ou encore les animations au Café du Dôme à Thouars, où en plus de prendre un café, on peut assister à des ateliers et puis surtout venir échanger et faire du lien.

Favoriser la cohésion sociale, la solidarité : un axe important puisqu'un des trois piliers fondamentaux fondateurs du développement durable est bien celui du social. Donc, en plus d'être économique et écologique, le développement durable veut que les ressources disponibles soient distribuées de la façon la plus équitable possible à chacun d'entre nous. Donc, conscients de l'existence d'inégalités sociales, notre objectif est de les réduire. C'est ce que nous faisons modestement avec la Maison des solidarités, qui, en complément des actions de proximité portées par le CCAS, ce lieu propose un regroupement de six associations caritatives qui participent activement à la lutte contre la précarité et accompagnent directement les Talençais. C'est également la mutuelle communale, favoriser l'accès à la santé pour l'ensemble des Talençais, ou encore le soutien aux relations intergénérationnelles avec le programme « Dis papi, dis mamie » qui permet aux plus jeunes de rencontrer les aînés.

Et enfin, le cinquième axe : produire et consommer de façon responsable. Une consommation responsable, c'est une consommation éthique envers l'environnement, le cycle du produit, mais également des êtres humains qui travaillent pour produire les biens et des services. À Talence, nous souhaitons inciter les habitants à être des consom'acteurs. À Talence, nous produisons du miel de façon très raisonnée, avec le rucher et les six essaims du bois de Thouars, 80 à 100 kilogrammes qui sont produits et distribués chaque année. C'est aussi 2 000 mètres carrés de surface occupés par neuf structures de l'économie sociale et solidaire dans le bâtiment Transition 2050 ou encore l'alimentation responsable dans les cantines scolaires avec le label Territoire Bio engagé, plus de 30 % de produits bio. Demain aussi,

quelques actions parmi tant d'autres, comme l'ouverture de la halte Médoquine, l'inauguration de deux nouveaux refuges LPO, la rénovation des sept places ou encore le lancement de l'appel à projets pour le local de l'économie sociale et solidaire du square Fehlmann.

Ensuite, vous trouverez les indicateurs. Nous avons choisi de proposer cinq indicateurs par axes. Il pourrait y en avoir des dizaines d'indicateurs, mais l'objectif, ce n'est pas de multiplier les données, c'est de pouvoir évaluer, année après année, la portée de nos actions sur notre quotidien. Les indicateurs choisis sont des indicateurs fiables, mesurés - certains sont mesurés depuis plus de dix ans - et ils sont pérennes. Donc je ne vais pas rentrer ici dans le détail de ces indicateurs, mais je vais en piocher quelques-uns, en profiter aussi pour remercier sincèrement mes collègues que j'ai sollicités et les services qui nous ont apporté ces éléments, car construire le rapport de développement durable, et en particulier ce choix des indicateurs, c'est aussi mobiliser, et c'est aussi impliquer en interne tout le monde. Donc la consommation énergétique... vous voyez, vous avez les cinq axes et pour chacun des axes, cinq indicateurs. Donc par exemple la consommation énergétique des bâtiments, en kilowattheures, en 2022, c'est presque 4 millions et demi de kilowattheures. Ou encore la surface désimperméabilisée : en 2022, on a désimperméabilisé 3 000 mètres carrés. Le nombre d'arbres : 5 650. On a planté, je crois, 340 arbres sur l'année sur le territoire talençais. Le nombre de licenciés en associations sportives et culturelles : 6 700 personnes. L'accompagnement des étudiants et des jeunes avec les Cafés papote, où 480 étudiants ont été reçus. Le nombre de places en centres de loisirs, plus de 900, ou 26 % de parc de logements sociaux sur la commune, ou encore 1 600 demandeurs d'emploi accompagnés sur la commune.

Un autre chiffre : 173 lombricomposteurs distribués. Ça, ce sont les chiffres, les indicateurs, et chaque année vous retrouverez ce tableau. Là, on a mis les chiffres de l'année 2022. L'année prochaine, on retrouvera les chiffres de l'année 2023. On pourra ainsi comparer et voir les évolutions dans le bon sens comme dans le mauvais, il n'y a pas de raison, et on pourra prioriser ainsi nos actions.

Je vais revenir sur une dernière partie de cette présentation qui concerne les grands projets que M. JESTIN vous a présentés au cours du dernier conseil municipal. M. JESTIN avait indiqué la part financière allouée au développement durable de 33 % en moyenne. Je vais juste prendre l'exemple ici de quatre projets tels qu'ils avaient été présentés, en vous montrant simplement les cibles. Ce que je vais vous montrer, c'est vraiment une synthèse puisque nous demandons aux équipes techniques qui nous accompagnent sur l'ensemble des projets de travailler avec nous sur ce qu'on appelle le profil environnemental, développement durable, tel que vous aviez pu le voir, on en avait discuté dans le programme du Château des Arts. Donc Château des arts, par exemple, où là, on agit sur quatre des cinq axes grâce notamment à la conservation et le renforcement des habitats pour la biodiversité ou le renforcement des îlots de chaleur dans le parc, et puis, l'application de la RE2020, la labellisation du bâtiment existant quand il va être réhabilité au niveau du château. Et le projet, c'est permettre l'accès à la danse, à la musique pour tous. Cela va être un lieu d'échanges associatif, développer la culture pour tous. Donc on entre bien dans les quatre premiers axes : lutter contre le

réchauffement climatique, préserver la biodiversité, donner la possibilité de s'épanouir ou encore favoriser la cohésion sociale ou la solidarité.

Ainsi, on peut décliner sur un certain nombre d'exemples. La sobriété énergétique des bâtiments où là, évidemment, 100 % du budget va dans les axes du développement durable et ici, grâce aux réductions de consommation, la production d'énergies renouvelables permet de réduire les gaz à effet de serre et de favoriser aussi le développement de la biodiversité - on touche ici trois axes. La halte de la Médoquine, qui permettra de lutter contre le réchauffement climatique, indirectement de préserver la biodiversité ou encore de consommer de façon plus responsable. Et enfin, dans les exemples, je m'arrêterai sur la rénovation des groupes scolaires qui eux, touchent les cinq axes du développement durable grâce à la réhabilitation des bâtiments, qui nous permet de réduire les consommations d'énergie. Cela permet également d'offrir un cadre de travail amélioré, de végétaliser, de favoriser l'inclusion, etc. J'ai déjà pris du coup beaucoup de temps, mais j'aurai encore beaucoup de choses à vous dire là-dessus.

Je pense qu'on peut être là jusqu'à demain matin sans aucun souci, donc je vais m'arrêter là. Mais M. le Maire et chers collègues, on se tient à votre disposition. Quand je dis « nous », c'est avec mes collègues Mesdames LUDLOW et BALLIGAND, avec la Maison du développement durable également. Et puis permettez-moi quand même de passer un grand merci, elle se reconnaîtra, pour son aide précieuse sur la rédaction de ce rapport, et évidemment toute la Com, tous les services qui travaillent dessus.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, ma chère collègue. Mme RAMI.

**Mme RAMI** : D'abord merci d'avoir fourni ces quelques éléments. En préalable, cela fait plusieurs fois qu'on travaille dans ce sens et moi je trouve que c'est assez... c'est à améliorer. On nous donne sur table et en présentation des éléments sur lesquels on doit pouvoir vous répondre. Ça, c'est plutôt à froid. Donc on a des retours à vous faire qui ne sont pas forcément organisés, et je pense que sur ce rapport de développement durable, on aurait pu, si on avait eu le document en amont... En plus, vous dites que vous allez le mettre sur votre site Internet sans... on n'est même pas destinataire en amont. Je ne la comprends pas, cette méthode de travail, donc j'espère qu'elle pourra être améliorée parce que là, il y a beaucoup de choses à dire sur ce rapport de développement durable. Je suis désolée, ce n'est pas organisé, on répond à froid, cela ne me convient pas pour moi. Moi je parle perso, cela ne me convient pas de travailler comme cela. Si on veut travailler collectivement, pouvoir faire évoluer les choses, il faut pouvoir travailler correctement. Alors, sur la présentation, je vous remercie, je vous l'ai dit en amont puisque ça faisait depuis le début de cette mandature qu'on l'attendait. C'était un de vos engagements de campagne.

44 000 habitants, ce n'est pas loin de 50 000. La métropole est quand même engagée dans un plan climat air, énergie fort avec des impacts aussi au niveau collectivités. Donc je trouvais que cela aurait été intéressant de voir en quoi Talence va dans l'axe de la métropole sur le plan climat, énergie, puisque c'est un plan climat métropolitain. J'attendais des choses que je connais. La métropole souhaite développer la part modale du vélo jusqu'à 18 % : comment Talence travaille en ce sens ? Il y a les politiques des 1 million d'arbres : comment Talence

travaille dans ce sens ? Donc ce qui me manque, c'est... vous avez ressorti les cinq piliers du développement durable. Alors, on prend acte, vous avez choisi de travailler dans ce sens, c'est votre choix, on suit. Par contre, ces cinq piliers, moi, ce qui me manque, c'est la stratégie, c'est comment on va atterrir, quelle est la politique que vous allez mener. Là, vous prenez... c'est du one shot à chaque fois. Je n'arrive pas à voir la logique globale que vous pouvez avoir au niveau talençais. Ça, je ne le vois pas. Alors, peut-être que si j'avais eu le rapport en amont, je ne me serais pas posé cette question-là. Mais là, cette présentation me questionne. Je ne vois pas où on va, quelle est votre politique globale ? Vous pouvez prendre l'axe 1. Excusez-moi, je suis allée voir vos voisins, je suis allée voir la mairie de Pessac. Outre le budget qu'ils ont mis en place et sur lequel je m'étais référée, ils ont également un rapport de développement durable qui est plutôt pas mal construit et qui est intéressant, c'est-à-dire qu'il y a une politique dessus. L'axe 1, comment la ville de Talence va mener ses actions ? Pareil pour tous les autres axes. Et ce qui est intéressant aussi, c'est de voir qu'il y a du travail collectif. Il n'y a pas que la mairie de Talence qui participe. Il y a les associations aussi, il y a les partenaires, la métropole, le département, la région. Ça, on ne le voit pas. Donc ça, cela me manque. Peut-être que dans le rapport, ça y est écrit, je ne l'ai pas vu, je ne sais pas.

J'ai d'autres remarques à vous faire, mais je pense que je ne vais pas être la seule à intervenir, donc peut-être que cela pourra vous amener d'autres éléments. Les indicateurs, vous avez choisi cela, donc acte. Par contre, je m'interroge sur certaines données qui ne sont pas peut-être forcément de 2022 ou 2021. Je ne sais pas quelle est votre année de référence et je ne sais pas vers où vous voulez aller. Je ne sais pas.

Après, vous parlez aussi de bâtiment Transition 2050. Alors ou je n'ai pas compris, je n'ai pas suivi, mais moi, je le découvre ça, je ne sais pas. Donc on a du mélange entre ce qui a été fait il y a plusieurs années - la miellerie, cela existe depuis plusieurs années - ce vers quoi vous voulez aller et ce que vous faites actuellement. Donc moi, sincèrement, je suis un petit peu perdue dans ce rapport, mais au moins vous avez eu... on l'a. C'est le premier élément. Et j'espère qu'il sera perfectible et j'espère que l'on pourra avoir les éléments en amont sur ces rapports. Je sais bien que les rapports, ils ne sont pas soumis au vote, mais si vous voulez qu'on puisse être productif, co-constructif, c'est ce que vous demandez, donnez-nous les éléments en amont, même si ce n'est que cinq jours, ou alors mettez en place des COPIL. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, ma chère collègue. J'espère que vos vœux de travail co-constructif sont valables également sur la métropole pour laquelle on découvre beaucoup. Juste un petit point de détail sur le bâtiment Transition 2050, je m'étonne que vous le découvriez parce que c'est porté par la métropole à Thouars, dont vous êtes membre de l'exécutif. Donc c'est un bâtiment... Transition 2050, c'est la transition qui héberge des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

**Mme RAMI** : Je ne savais pas.

**M. LE MAIRE** : C'est fait par la métropole, ma chère collègue, donc je ne peux pas vous dire mieux que cela. Si la métropole vous cache des choses, je le regrette, mais c'est un bâtiment... c'est ce qu'on a acheté pour faire le P+R à Thouars, qui, en attendant, a été

transformé en bâtiment qui héberge des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cela fait plus d'un an et demi et cela a été inauguré par le vice-président en charge, Alain GARNIER, qui l'a inauguré au nom de la métropole. Donc juste un petit point de détail là-dessus, mais je reviendrai là-bas, Mme QUÉLIER.

**Mme DE MARCO** : On n'est pas invité toujours.

**M. LE MAIRE** : Alors, attendez, si vous n'êtes invités par la métropole alors que vous en êtes membre de l'exécutif, je ne peux vraiment plus rien pour vous. Ah non, c'est la métropole qui invite, elle est propriétaire, Mme DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : C'est dommage que sur Talence, vous ne soyez pas capable d'envoyer un message.

**M. LE MAIRE** : Mme DE MARCO, en général, quand vous avez dit que vous n'avez jamais été invitée, on a retrouvé le mail où vous avez été invitée, donc faites attention. Mme QUÉLIER.

**Mme QUÉLIER** : Bonjour à toutes et à tous. Merci également pour ce rapport. Toutefois, est-ce que c'est un rapport pour dire que vous avez fait un rapport ou est-ce que c'est un rapport pour en débattre ? Et si c'est pour en débattre, je souhaiterais qu'on puisse disposer du document écrit, qu'on ait le temps d'en prendre connaissance et peut-être qu'on ait un autre moment dans une autre réunion de conseil pour qu'il y ait réellement un débat.

Je ne peux pas débattre de quelque chose comme ça, à chaud, en plus sur des tableaux qui étaient à peine lisibles parfois. Si on veut vraiment un débat démocratique autour de ce sujet, ce qui normalement est le but de ces rapports développement durable quand ils s'appliquent par obligation aux communes de plus de 50 000 habitants, eh bien, il faut nous donner le document écrit à l'avance et qu'on prenne le temps d'échanger sur ces éléments.

**M. LE MAIRE** : Merci. D'autres demandes ? Alors M. JOLIOT qui a levé la main juste avant Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

**M. JOLIOT** : Oui, je vais aller dans le même sens, c'est-à-dire que je pense que si on peut dégager des éléments de consensus, et je sais qu'il y en a, je pense que c'est utile et intéressant de pouvoir les travailler conjointement. Isabelle RAMI tout à l'heure vient de parler de co-construction, je crois que c'est le mot. C'est ça qui est intéressant, c'est la capacité, à un moment donné, de trouver des espaces pour dépasser les clivages sur des sujets où il n'y a pas forcément de clivages, en tout cas, pas sur tous les sujets. C'est cela moi qui m'intéresse, c'est de voir, y compris s'il y a du dissensus, comment on peut l'aborder et comment on peut peut-être, dans les phases préalables, éviter qu'à l'arrivée ce soit toujours un dissensus. Donc, je pense qu'avec une présentation plus en amont, mieux partagée, on doit pouvoir mieux travailler sur ces questions-là. Ou alors ça veut dire qu'on reste *ad vitam*, finalement, dans des constructions très classiques, avec une majorité qui produit ce qu'elle a à produire, c'est-à-dire son programme, elle le déroule, terminé. Elle informe, parce que c'est le protocole, l'opposition et les services concernés et puis on continue comme cela. Je crois

que c'est aussi un changement de paradigme qu'on doit être capable d'intégrer, de construire tous ensemble.

**M. LE MAIRE** : Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

**Mme GRESLARD NÉDÉLEC** : Merci, M. le Maire. Puisque mon collègue parle de changement de paradigme, effectivement, l'établissement d'un tel rapport permet, comme vous nous l'avez longuement exposé, le rassemblement d'un certain nombre d'actions, engagées déjà pour certaines depuis plusieurs années, ce qui redonne des axes cohérents à une politique municipale. Pour ce qui est de la présentation, c'est un peu difficile de pouvoir analyser plus finement ce que vous nous proposez, mais en tout cas, je n'ai pas vu, et c'est ce que j'attends aussi de ce type de rapport, je n'ai pas vu de colonnes indiquant ce qui était visé pour le rapport de l'année prochaine, puisqu'en fait, un tel type de rapport n'a de l'intérêt que si on peut viser des améliorations, se donner certains caps, déjà, dans chacun des axes et puis vérifier de manière chiffrée l'année suivante si on a atteint ce que l'on avait visé, pas en termes généraux, mais bien en termes d'actions, de résultats et de s'engager sur les moyens mis en œuvre. Il me semble que si on veut réellement travailler et faire un rapport sur le développement durable, il faut aller un peu plus loin. Peut-être avez-vous déjà réfléchi sur ces éléments, en tous les cas, je ne les ai pas vus dans ce rapport. Donc j'aimerais bien soit que ce rapport soit complété, soit que vous puissiez nous donner des éléments supplémentaires. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Non ? Alors Mme RONDEAU, puis je conclurai.

**Mme RONDEAU** : Merci pour ces retours. Alors oui, de toute façon, à améliorer, oui. Ce type de rapport, à mon sens, c'est une amélioration continue, c'est le premier jet de celui de Talence. Donc on a posé des bases qui seront à... dont la construction doit continuer, et évidemment, oui, ce rapport, sa présentation, sa forme seront à améliorer d'année en année. Travailler ensemble, vous le savez, moi je suis complètement pour. On peut réfléchir ensemble à la méthode, comment travailler ensemble là-dessus, on a travaillé ensemble très bien l'année passée sur la participation citoyenne, par exemple, et je pense que travailler ensemble sur le développement durable de la même façon, c'est une très bonne idée, en tout cas, à laquelle je suis totalement ouverte. Par rapport au PCAET, pardon, au plan climat, air, énergie, dit PCAET de la métropole ou la politique Un million d'arbres, oui, pourquoi ne pas intégrer ce retour dans le développement durable. En l'occurrence, sur le million d'arbres, on a déjà un peu plus d'un an de recul sur le PCAET. Il est sorti, si je ne m'abuse, officiellement l'été dernier et aujourd'hui, on n'est pas encore capable de faire un retour entre les grands axes du PCAET et les actions communales, parce qu'aujourd'hui, le PCAET, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de communes qui s'en soient totalement... qui le connaissent encore par cœur. Oui, la politique de développement durable, le rapport développement durable de Pessac, mais comme bon nombre d'autres villes, j'en ai effectivement... on en a lu un certain nombre. Ils sont construits depuis des années parce qu'ils n'ont pas eu le choix de les construire. Construire un rapport de développement durable, ce n'est pas que rédiger un rapport et que mettre des chiffres et des indicateurs, c'est ce que vous avez dit, tout à fait.

Cela veut dire aussi que c'est une façon de travailler qui est différente et on commence, on modifie, on structure les choses pour travailler en ce sens. Je pense que j'ai fait le tour, j'ai répondu à tous les éléments.

**M. LE MAIRE** : Pour conclure, moi, je note dans ce débat constructif avec vos propositions, Sophie vient de dire quelque chose que je voulais rappeler. Tu as dit, Isabelle, on est allé voir le rapport Pessac et je suis d'accord avec toi, il y a des choses éminemment très importantes et très intéressantes. Mais Pessac est une ville de 65 000 habitants qui pratique cet exercice depuis de très nombreuses années du fait de la loi - elle le pratique bien. Et l'idée, l'objectif que l'on avait, on s'est quand même assigné quelque chose qui n'est pas obligatoire dans nos communes de ces strates. Alors, on pourrait dire « 45 000, c'est moins que 50 000 », c'est proche, c'est vrai, mais je serais curieux de savoir combien de villes en dessous de 50 000, y compris de 45 000, s'astreignent à présenter un rapport comme celui-là. Moi, je le trouve... évidemment, il y a des choses qui peuvent être améliorées. D'abord, évidemment qu'il s'agit de le coconstruire ensemble. Évidemment. Je rappelle que c'est une information du Conseil. On pourrait aussi vous envoyer le rapport et ne même pas en débattre. On fait le choix justement publiquement d'en débattre et je pense qu'il faut se féliciter de ça. Qu'il y ait un débat à chaud ou à froid ou à tiède, on peut toujours se dire que c'est le début d'un travail. Moi, je trouve assez comparable, je le disais tout à l'heure, avec ce que l'on a fait sur le rapport d'égalité femmes-hommes. Il y avait eu des éléments de début de mandat, puis le travail de commission, de groupes de travail, a permis de l'enrichir.

Je voudrais souligner deux caractères dans ce rapport. D'abord, c'est son humilité. Ce n'est pas un rapport tape-à-l'œil de vente de l'action municipale ou autre chose. C'est quelque chose qui, factuellement, permet de mettre en valeur et de donner toute la direction que l'on souhaite porter dans le cadre du développement durable, et je trouve très intéressant, notamment, le fait qu'on parle d'autre chose que de la végétalisation ou de compter le nombre d'arbres. Je voudrais vraiment te rassurer Isabelle. Évidemment que les politiques métropolitaines, elles sont intégrées. On les intègre dans l'action, on les intègre aussi à travers un nombre de fiches... je vais te reparler de la métropole, à travers le CODEV à chaque fois que l'on sollicite la métropole. Donc il ne s'agit pas d'aller dire que la métropole, on n'en fait pas partie, on s'en inspire, mais on va aussi au-delà. On a, et vous étiez un certain nombre présent, donné... tu as parlé du plan un million d'arbres, nous sommes la commune qui a proposé l'intégration dans son règlement d'intervention de la phytoremédiation. Parce qu'on est la première commune de Gironde à avoir proposé, en lien avec l'université de Bordeaux, de pouvoir phytoremédier à la pollution des sols. Cela veut dire que même dans certains cas, on ne va même pas sur métropole, on va au-delà de ce que nous demande la métropole.

La deuxième chose, tu en as un petit peu parlé, Denise, c'est la notion d'indicateurs. Moi, ce que j'apprécie dans ce rapport, c'est qu'il y a des éléments chiffrés, photographiques. Alors après, on peut collectivement se donner des atteintes d'indicateurs chapitre par chapitre. Je me rappelle le débat qu'on avait avec le Maire de Bordeaux, vice-président en charge de ces thématiques-là. Il y a des indicateurs qui sont parfois très compliqués à trouver, notamment quand on cherche à colorer. La grande question était : quand on fait une route pour les



cyclistes ou qui est empruntée par les cyclistes et par les bus et par la voiture, comment on la caractérise ? C'est toujours un petit peu compliqué parfois, et c'est pour cela que je parle de l'humilité, pour essayer de se dire qu'à travers une action, il peut y avoir du bien, du moins bien. Ce qui est, je pense, le plus important que l'on partage ensemble, c'est le fait de dire d'abord que cette thématique, elle est au cœur de la politique de Talence, et je voudrais vous rappeler quand même ce chiffre : un tiers des dépenses de la ville de Talence en investissement va en faveur du développement durable. Un tiers. Cela représente plus de 40 millions d'euros investis pour cette thématique sur les cinq prochaines années. On peut parler, il y a des chiffres. Et la deuxième chose, c'est qu'on voulait vous présenter ce soir des éléments constitutifs d'un premier rapport avec tous les éléments qu'il peut y avoir et je pense que, comme je vous parlais d'humilité, je pense qu'on pourrait y travailler pendant 5 à 10 ans. Ce genre de rapport là, et c'est sa première qualité, c'est d'être vivant. Moi, je voudrais vraiment remercier très officiellement Sophie pour le travail qu'elle a fait avec Jenny, avec Isabelle, pour présenter quelque chose qui se voulait sincère, humble, mais résolument tourné vers l'avenir, avec des éléments vérifiables par toutes et par tous, parce que je pense qu'en matière de crise climatique et d'action pour l'environnement, il n'est plus temps des discours, mais vraiment des actions. Merci en tout cas pour la qualité de ce débat. Mme la Secrétaire.

## **N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2023**

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce que ce rapport appelle des commentaires ? Adopté à l'unanimité ? Je vous en remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 30 janvier 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## **N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil**

**M. LE MAIRE** : Ces décisions appellent-elles des questions ? Mme RAMI.

**Mme RAMI** : Pour faire suite à ce rapport de développement durable, on note sur la décision numéro 8 une convention avec le domaine universitaire pour alimenter le réseau d'arrosage de la ville. Moi, je pense que ce serait intéressant qu'on puisse avoir votre stratégie concernant l'arrosage des espaces verts de cet été, puisqu'on sait que... Il y a un rapport qui est sorti là, très récemment. Il y a des scénarios d'évolution des températures qui vont entre +2 et +4. Dans quelles stratégies on se met ? Quels types de végétation on met ? Vous parlez du Grand Peixotto/Margaut, mais je pense qu'il faut aussi adapter la végétation avec ces

changements et on parle bien d'adaptation. Maintenant, on subit, donc il faut s'adapter, et quelle est votre stratégie ? Alors, je n'attends pas forcément une réponse aujourd'hui... et je vais l'avoir ? C'est très bien. Donc vous avez anticipé, vous saviez que c'était un peu...

**M. LE MAIRE** : Alors d'abord, nous avons une stratégie, pas « vous », je ne me laisserai jamais de dire que nous formons un conseil municipal, même si jamais des choses nous séparent. D'abord de t'inviter, de vous inviter à revenir sur le document pour lequel j'espère que... je crois qu'il avait été unanimement salué que le pacte PLUME H2O, coconstruit, et qui liste avec très grande précision la quasi-totalité des questions que tu viens de poser sur l'adaptation de la végétalisation, sur la pression de la ressource en eau, donc il y a déjà beaucoup de choses dans ce très grand document que je pense tu connais. Et puis si jamais il y a des choses particulières sur l'année 2023, on peut imaginer que Sophie et toi vous puissiez discuter ensemble, vous toutes les deux là-dessus. Vas-y, Sophie, je t'en prie, complète.

**Mme RONDEAU** : Je voulais juste très brièvement... sur les espèces végétales, on y travaille et on travaille avec notamment l'Université, des experts, pour nous aider à définir les espèces, et c'est quelque chose de très compliqué parce qu'aujourd'hui... alors évidemment, on connaît, on plante des espèces qui sont moins gourmandes en eau, mais par contre on voudrait, notamment quand on plante des arbres, on voudrait qu'ils soient là pour longtemps et aujourd'hui, on sait que la préconisation c'est plutôt de varier les espèces. On sait qu'il y en a qui sont très gourmandes et celles-ci, on essaie, dans la mesure du possible, de ne pas les mettre, et d'ailleurs, cela engendre quelques discussions avec certaines entreprises ou paysagistes qu'on peut avoir. Sur l'eau, aujourd'hui moi je surveille de très près avec les services la météo, les nappes, etc. En ce qui concerne l'arrosage, on recherche des solutions, des ressources de substitution pour évidemment ne pas aller prendre l'eau potable quand ce n'est pas utile ni obligatoire surtout de le faire. On fera comme l'an dernier.

Donc l'an dernier, on avait arrêté l'arrosage de toutes les pelouses, on a simplement arrosé les massifs et les jeunes plants de façon à ne pas perdre non plus la végétation qu'on venait de planter, mais l'arrosage de toutes les pelouses avait été arrêté avant les préconisations. D'ailleurs, on n'a eu aucune obligation, mais on avait arrêté dès début juin et cette année, on va suivre de la même façon, s'il faut arrêter plus tôt, on arrêtera plus tôt.

**M. LE MAIRE** : Vous voilà rassurée, du moins je l'espère. M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE** : M. le Maire, mes chers collègues. Moi ce serait sur la 4. Concernant cette délibération, nous sommes tout à fait d'accord. Toutefois, au vu des problématiques que rencontrent les associations talençaises pour avoir des salles municipales, nous demandons que les établissements scolaires précités soient ouverts aux associations, permettant ainsi d'avoir une dizaine de salles supplémentaires. Je précise que cette possibilité faisait partie de notre programme et pas du vôtre, et qu'il est toujours temps de s'adapter. Pour ce faire...

**M. LE MAIRE** : David, pardon, je ne comprends absolument rien, et pourtant je pensais avoir le leadership en matière de débit minute, mais là, tu m'as battu à plate couture.

**M. BIMBOIRE** : Concernant cette délibération, nous sommes pour, bien évidemment. Toutefois, au vu des problématiques que rencontrent les associations talençaises pour avoir des salles municipales, nous demandons que les établissements scolaires précités soient ouverts aux associations, permettant ainsi d'avoir une dizaine de salles supplémentaires. Je précise que cette possibilité faisait partie de notre programme, mais pas du vôtre, et qu'il est toujours temps de pouvoir s'adapter. Pour ce faire, nous demandons qu'une convention pour la mise à disposition des créneaux d'utilisation des locaux municipaux scolaires soit proposée aux associations.

**M. LE MAIRE** : Alors, je ne sais pas de quelles associations tu me parles. Je voudrais juste dire plusieurs choses. D'abord, il y a un règlement qui est d'ailleurs en cours pour être revu, pour dire qui a le droit à quoi. Aujourd'hui, il est appliqué. C'est Jeanne SALLET, à ma gauche, qui en mène la danse. On propose quand même à chaque association a minima, quatre occurrences par an et une occurrence particulière pour l'assemblée générale qui peut se tenir au Dôme. Si chaque ville, et je ne vais citer personne, mettait autant de mètres carrés en proportion à disposition des associations, quel que soit leur but, que ce que ne fait Talence, je pense qu'on aurait beaucoup moins de problèmes. On met quand même à disposition des milliers et des milliers de mètres carrés chaque année. La problématique, et on l'a chaque fois au forum des associations au mois de septembre, c'est que les associations grandissent, c'est leur but souvent, qu'ils demandent de plus en plus de créneaux, mais qu'au bout d'un moment, on ne peut pas construire des mètres carrés. On en a construit quand même très récemment.

L'objectif de la Maison des nouvelles solidarités, c'est d'héberger des associations. On a quand même donné près de 1 000 mètres carrés de plus aux associations caritatives. Au bout d'un moment... et souvent, cela va avec... on pourrait parler de la sobriété énergétique. Construire des locaux, c'est les chauffer, etc., donc on se heurte aussi à une réalité qui est que notre territoire ne fait que 8,5 kilomètres carrés et qu'on essaie de répondre à tout le monde dans les mêmes proportions, mais qu'à un moment ou à un autre, on est obligé de dire non. Donc il y a une vraie volonté là-dedans, mais c'est toujours un peu compliqué. Vas-y.

**M. BIMBOIRE** : Je précise que ce n'était pas forcément une critique puisqu'on sait, avec Mme SALLET, que c'est compliqué puisque les associations demandent et vous faites ce que vous pouvez. Puisqu'il y a la possibilité d'avoir des salles dans les écoles, je sais qu'il y a des directrices et des directeurs qui ne sont pas contre, autant utiliser ce qui est possible.

**M. LE MAIRE** : Je rappelle que là c'est que pour les fêtes des écoles, d'accord, et que compte tenu de certaines expériences passées, même si certains directeurs étaient OK, il y a eu des éléments de prêts à des associations qui ont eu pour conséquence pour nos équipes des nettoyages, des dégradations dans des locaux scolaires. Je dis des dégradations, ce n'était pas volontaire, mais il y avait des choses, quand on voit certaines salles que l'on récupère... Et je vois déjà ce que les directeurs nous disent pour la tenue des élections dans les écoles, en disant que cela nécessite... donc ce n'est pas le souhait retenu. Je pense, encore une fois, que quand on parle de locaux, on parle de classes qui sont rangées. Il n'est pas question

d'aller faire rentrer la moindre association là-dedans, mis à part évidemment les fêtes des écoles, c'est l'objet de la délibération. Mais encore une fois, vraiment, un jour je t'invite à regarder ce qui est proposé par Talence par nombre d'habitants et par kilomètre carré, je peux t'assurer qu'on n'a pas à rougir et qu'on en propose beaucoup plus... je parle des salles, mais il y a aussi les moyens, les cars mis à disposition et tout le service des salles municipales qui s'occupe d'elles. Ce qui est sûr, c'est qu'on garantit la même chose à tout le monde, et je rappelle également qu'on met à disposition des salles pour les particuliers, notamment pour les événements, comme le château de Thouars qu'on met à disposition des particuliers pour leur permettre parfois d'avoir des tarifs bien plus compétitifs que ce que ne propose le privé. Donc, il faut essayer de faire plaisir à tout le monde, mais on ne peut pas avoir de baguette magique. D'autres questions ? M. BARDIN.

**M. BARDIN** : Bonsoir à tous. C'est juste une précision parce que j'ai extrêmement eu du mal à comprendre la numéro 14. Est-ce que c'est en rapport, par exemple, avec la délibération qu'on aura tout à l'heure en 18 sur CITIZ ? Je ne comprends pas trop le sens de la 14.

**M. LE MAIRE** : C'est un exemple, mais ce type de procédure, c'est par exemple l'installation de distributeurs automatiques sur le domaine public, comme ce qu'on va faire sur le stade nautique. Cela peut être l'installation des buvettes et des food trucks que l'on a sur le domaine public, dont c'est une prestation d'assistance. Mais pour ton exemple de CITIZ, c'est un exemple d'utilisation. Oui ? D'autres questions ? M. CAZABONNE.

**M. CAZABONNE** : Juste une remarque. J'ai pensé, pendant qu'on parlait des économies d'eau, de tout ça, le groupe centriste du Sénat, qui est un groupe qui travaille beaucoup, on a eu l'occasion, en recevant des ambassadeurs de différents pays, d'évoquer ce problème de l'eau. Des pays comme les Émirats, comme le Qatar, comme l'Arabie Saoudite, Israël, tous ces pays qui auront des problèmes d'eau, j'étais frappé par leurs remarques en disant : « Notre vrai problème ce n'est pas l'eau, c'est l'énergie ». Cela nous a interpellés. « Le problème de l'eau, il est facile à résoudre pour nous », et je crois que c'est l'Arabie Saoudite qui va installer une centrale nucléaire près du rivage pour dessaler l'eau de mer. Ils ont dit : « Regardez déjà certains pays qui consomment uniquement dans la mer, inépuisable, puisque si le niveau doit monter, on peut consommer de l'eau de mer ». L'île Saint-Martin est uniquement approvisionnée pour la consommation en eau désalinisée. Donc pour eux, ils utilisent de l'énergie, ils n'ont pas tellement d'énergie, c'est pour cela qu'ils ont construit une centrale nucléaire, ils vont désaliniser l'eau de mer. Donc si cela doit être vrai en France dans 10 ans, 15 ans, est-ce qu'il ne sera pas temps de s'interroger aussi sur comment trouver de l'eau, s'il n'y en a pas naturelle, potable, au moins de l'eau de mer à désaliniser ? Après cette réunion avec eux et ces ambassadeurs, s'est posée la question parfois aux services de l'État en disant : « Mais est-ce qu'il y a au moins une étude ? Si dans 20 ans, c'est tragique pour la France, on manque d'eau, est-ce qu'il y a un plan pour apporter de l'eau désalinisée ? » Ce n'est pas compliqué à faire, il faut des oléoducs. Donc il n'y a aucune réflexion à ce niveau-là pour l'instant dans les pays développés, enfin, « développés », ce n'est pas le mot. Ce sont les pays qui ont ce vrai problème qui sont en train de réfléchir à cela.

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur le Maire expose :**

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

<b>N° - DATE</b>	<b>OBJET / NATURE DE LA DECISION</b>	<b>BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE</b>
N° 1 11/01/23	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 302/2022 pour la passation d'un contrat de prestation en vue d'animer plusieurs ateliers de conversation en langues étrangères à la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX – AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 2 11/01/23	Signature d'un contrat de cession du droit de représentation pour les spectacles « J'ai dormi près d'un arbre » et « Vertumne » du 02/02/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme ainsi que du matériel son et lumière le même jour dès 9 H.  Montant de la prestation : 3 551,02 € TTC	LE CACHALOT MECANIQUE – Toulouse (31)
N° 3 11/01/23	Signature d'un contrat de cession du droit de représentation pour le spectacle « Koré » du 07/04/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme ainsi que du matériel son et lumière dès le 06/04/2023.  Montant de la prestation : 3 204,30 € TTC	ASSOCIATION LE BRUIT DES OMBRES – Villeneuve sur Lot (47)
N° 4 12/01/23	Passation de conventions pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation des locaux municipaux suivants :  - Ecole maternelle Gambetta de 17H à minuit le 16/06/2023 - Ecole primaire Ravel de 17H30 à 21H le 27/06/2023 - Ecole maternelle Jean Jaurès de 18H30 à 23H le 20/06/2023 - Ecole maternelle Saint-Exupéry de 16H30 à 21H le 20/06/2023 - Ecole élémentaire Saint-Exupéry de 18H à 22H le 27/06/2023 - Ecole primaire Paul Lapie de 18H à 21H le 27/06/2023 - Ecole maternelle Paul Lapie de 16H30 à 18H le 23/06/2023 - Ecole maternelle Georges Lasserre de 18H à 21H le 02/06/2023 - Ecole élémentaire Joliot-Curie de 18H30 à 23H30 le 30/06/2023 - Ecole élémentaire Jules Michelet de 16H30 à 22H le 13/06/2023  - Ecole élémentaire Albert Camus du 18H à minuit le 23/06/2023 - Ecole maternelle Albert Camus de 17H30 à 23H le 30/06/2023  - Ecole maternelle Jules Michelet de 18H à 22H le 16/06/2023  - Ecole maternelle Pablo Picasso de 16H30 à 01h00 le 23/06/2023	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)  ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES INDEPENDANTS CAMUS - Talence (33)

	<p>- Ecole maternelle Joliot-Curie de 17H à 23H le 16/06/2023</p> <p>- Ecole élémentaire Gambetta du 17H à minuit le 30/06/2023</p>	<p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MICHELET – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES PICASSO – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES (AIPE) – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION « LES AMIS GAMBETT' » - Talence (33)</p>
N° 5 13/01/23	Signature de l'annexe 1 à la convention cadre « Scène partenaire » pour le prêt de matériel scénique, d'une valeur de 5 764,41 € du 20 au 23/01/2023 dans le cadre des concerts des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 21/01/2023 à l'Amphi 700 à Pessac.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 6 13/01/23	<p>Organisation d'une représentation de lecture signée les samedis 28/01 et 25/03/2023 à l'attention du jeune public 0/3 ans dans l'espace tout-petits de la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Montant de la prestation : 182,18 € TTC</p>	Mme Gaëlle GARAU – Pessac (33)
N° 7 16/01/23	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants pour la fourniture et l'installation d'aires de jeux pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>- Lot 1 – Jeux extérieurs pour enfants toutes tranches d'âges Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Mobiliers de jeux extérieurs Montant maximum annuel : 180 000,00 € TTC</p>	<p>Groupement Mandataire : SASU ID VERDE – Martillac (33)</p> <p>Co-traitant : SARL DIVER CITE – Rillieux La Pape (69)</p> <p>SASU ID VERDE – Martillac (33)</p>
N° 8 16/01/23	Renouvellement de la convention pour l'utilisation du réseau du domaine universitaire en vue d'alimenter le réseau d'arrosage de la Ville nécessaire à l'entretien des plantations le long de la rue François Mitterrand.	SERVICE INTER-ETABLISSEMENTS DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE – Pessac (33)
N° 9 18/01/23	Organisation de deux ateliers dessin sur le thème du manga à l'attention du jeune public à partir de 9 ans les 8/02/2023 à la	Mme Pauline RENARD – Cubzac les Ponts (33)

	Médiathèque Castagnéra et 14/04/2023 à la Médiathèque de Thouars.  Montant des prestations : 393,00 € TTC	
N° 10 18/01/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme GARBAY auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi le 20/10/2022.	
N° 11 18/01/23	Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à la fourniture de signalétiques pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025.  - Lot 1 – Signalétiques intérieure et extérieure sur panneaux et adhésifs Montant maximum annuel : 66 000,00 € TTC  - Lot 2 – Signalétique événementielle Montant maximum annuel : 18 000,00 € TTC	SARL PROCONCEPT SIGNALETIQUE – Mios (33)  SARL PROCONCEPT SIGNALETIQUE – Mios (33)
N° 12 24/01/23	Souscription d'un marché d'entretien du massicot de la Médiathèque Castagnéra au titre de l'année 2023.  Montant de la dépense annuelle révisable : 1 788,00 € TTC	SARL ENTRETIEN SERVICE IMPRIMERIE – Sautron (44)
N° 13 24/01/23	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage et à la désinfection des évaporateurs des chambres froides et au nettoyage et lessivage des plafonds de la cuisine centrale pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025.  Montant de la dépense annuelle révisable : 9 600,00 € TTC	SARL AM PRO SERVICES – Mérignac (33)
N° 14 25/01/23	Décision de recours à des conseils juridiques pour l'élaboration de cahiers des charges et le suivi de procédures de mise en concurrence en vue de sélections préalables pour la délivrance d'autorisations d'occupation et d'utilisation du domaine public dans le cadre d'une exploitation économique.	SCP LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 15 25/01/23	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'entretien-maintenance des horodateurs du stationnement et la gestion des bases de données liées au stationnement pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026.	SAS TRANSDEV PARK VOIRIE – Saint Ouen (93)

	Montant annuel estimé : 166 490,93 € TTC	
N° 16 25/01/23	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes suivants relatifs aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle du patrimoine bâti et du patrimoine voirie pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026 :</p> <p>- Lot 1 : Terrassement – Voirie et Réseaux Divers Montant maximum annuel : 1 200 000 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Gros œuvre – Maçonnerie – Mise en œuvre de béton armé – Pose de carrelages et faïence Montant maximum annuel : 1 200 000 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Plâtrerie – Plaquisterie – Cloisonnement et aménagements intérieurs de bâtiment – Mise en place de plafonds suspendus – Isolation Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Peinture, pose de revêtements muraux et papiers peints – Pose de revêtements de sol Montant maximum annuel : 720 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 5 : Charpente, couverture et zinguerie Montant maximum annuel : 720 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 6 : Installation de menuiserie bois – Vitrierie – Miroiterie Lot déclaré infructueux</p> <p>- Lot 7 : Installation de menuiserie aluminium et PVC – Vitrierie – Miroiterie Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 8 : Serrurerie et métallerie Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 9 : Installation de stores Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 10 : Etanchéité Montant maximum annuel : 720 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 11 : Installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation - Plomberie et installations sanitaires Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 12 : Electricité courant fort – courant faible Montant maximum annuel : 600 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 13 : Désamiantage Montant maximum annuel : 960 000,00 € TTC</p>	<p>FAYAT ENTREPRISE TP SAS – Libourne (33)</p> <p>SARL TONEL EUROPARC – Pessac (33)</p> <p>PPG SARL – Sainte Eulalie (33)</p> <p>SARL MTX – Pessac (33)</p> <p>SARL GALLEGO – Lormont (33)</p> <p>SARL SOFER – Gradignan (33)</p> <p>A2M PROXIMETAL SASU – Saint Aubin de Blaye (33)</p> <p>SAS SERVISUN – Bordeaux (33)</p> <p>SAS SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE (SAE) – Pessac (33)</p> <p>SNEF SA – Marseille (13)</p> <p>SAS SPIE INDUSTRIE &amp; TERTIAIRE – Talence (33)</p>



	- Lot 14 : Démolition Montant maximum annuel : 1 200 000 € TTC	B.D.S. (BORDEAUX DEMOLITION SERVICES) SAS – Mérignac (33)  AVENIR DECONSTRUCTION SAS – Artigues-Près-Bordeaux (33)
N° 17 27/01/23	Passation d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un cycle de conférences sur l'histoire et le patrimoine talençais ainsi que des ateliers de recherche généalogique à la Médiathèque Castagnéra pour l'année 2023.	MEMOIRE ET PATRIMOINE – Talence (33)
N° 18 31/01/23	Passation d'une convention avec l'ensemble des prestataires chargés d'assurer les ateliers dans le cadre de la programmation « Anim&Vous » sur l'année 2023.	
N° 19 31/01/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme Sophie HUBERT et autres riverains auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant à obtenir l'annulation du permis de construire n° 033 522 21 Z 1097 en date du 21/06/2022 délivré à Vinci Immobilier Grand Ouest.	
N° 20 01/02/23	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » jusqu'au 15/02/2024 avec prise d'effet à compter de sa signature.	SOCIETE QAMELEON – Talence (33)
N° 21 02/02/23	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 01/12/2022, soit une parcelle de terrain située 15 <sup>ème</sup> Division, 7 <sup>ème</sup> rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme CASTETS – Talence (33)
N° 22 02/02/23	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 31/01/2023, soit une parcelle de terrain située 15 <sup>ème</sup> Division, 3 <sup>ème</sup> rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m <sup>2</sup> soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. MOUKOURI – Talence (33)
N° 23 03/02/23	Conclusion d'un marché de maintenance pour garantir le bon fonctionnement de l'installation de radio commande de l'éclairage public pour une durée de 3 ans.  Montant de la dépense annuelle révisable : 4 680,00 € TTC	SAS BH TECHNOLOGIES – Grenoble (38)
N° 24 03/02/23	Conclusion d'un marché de maintenance de la machine à mise sous pli pour une durée d'un an à compter du 15/02/2023, renouvelable tacitement deux fois un an soit jusqu'au 14/06/2023.	SA QUADIENT France – Rueil Malmaison (92)

	Montant de la dépense annuelle : 1 053,36 € TTC	
N° 25 06/02/23	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 1/2023 du 02/01/2023 pour correction d'une erreur matérielle sur le nom du bénéficiaire de la concession accordée pour 50 ans à compter du 2/01/2023, soit une parcelle de terrain située 11 <sup>ème</sup> Division, n° 10 d'une superficie de 0,36m <sup>2</sup> , soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 480,00 € (soit 320,00 € pour la Ville et 160,00 € pour le CCAS).	Mme LECAROS – Talence (33)
N° 26 06/02/23	Décision de confier les intérêts de la ville à M. MERLIN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme Guillaume PLANE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant notamment à ce qu'il soit enjoint à la Ville de Talence de faire cesser le trouble à la tranquillité publique en raison du déclenchement de l'alarme d'un bâtiment municipal.	
N° 27 07/02/23	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, d'une valeur de 27 022,73 € du 27/02 au 03/03/2023 dans le cadre du spectacle « Les Zatipiks » dont les représentations se tiendront au Dôme les 01/03 et 02/03/2023.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Bègles (33)
N° 28 07/02/23	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, d'une valeur de 28 351,89 € du 22/03 au 27/03/2023 dans le cadre du spectacle « Vouloir être mordu » dont les représentations se tiendront au Dôme le 24/03/2023.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Bègles (33)
N° 29 07/02/23	Convention pour la mise en place d'actions partenariales comme le prêt de jeux ou organisation de soirées jeux à la Médiathèque Castagnéra.  Montant de la prestation : 130,00 € TTC par soirée pour la présence de deux animateurs	ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

### N° 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #8 ÉDITION 2023

**M. LE MAIRE :** Déjà la 8<sup>ème</sup> édition. Je voudrais vous rappeler, comme le rappelle la délibération, que près de 30 000 personnes ont pu bénéficier de ce fantastique festival et de vous rappeler également que le chèque que nous avons remis à l'Œuvre des pupilles, c'est un peu plus de 50 000 €, enfin, c'est 50 000 € contre 42 000 € la précédente année. Je voudrais également vous dire qu'ODP Kids, donc pour les enfants, c'est près de 3 000 personnes qui ont pu bénéficier de cette manifestation gratuite sur deux journées. Je voudrais vous dire que l'année 2023, c'est une année dans la continuité avec les activités, de notre partenariat, également, avec la formation aux gestes qui sauvent pour l'ensemble de

nos CM2, notamment avec des choses qui sont très appréciées de la part de tout le monde. Et de rappeler ici, en tout cas pour ce qui nous concerne, la fierté d'avoir le festival ODP, cette très belle manifestation avec en plus des affiches cette année, on aime ou on aime moins, mais qui sont particulièrement alléchantes, ce qui fait de ce festival quasiment une des premières manifestations de festivals de plein air de notre département, en tout cas de notre métropole, et ça, c'est une vraie fierté à le porter avec celles et ceux qui le portent avec nous.

**Mme RAMI** : Sans intervention, il va y avoir plusieurs votes. Ah, pardon.

**M. LE MAIRE** : Parlez un peu plus près. Et en général, vous avez plusieurs votes différents, donc les votes 2023.

**Mme RAMI** : Il y aura du NPPV en mon nom, Monique DE MARCO...

**M. LE MAIRE** : Alors, on la reprend parce que des fois c'était contre, là maintenant c'est non-participation au vote de Mme DUMONT, de Mme DE MARCO, de Mme RAMI et ? D'abord, je vais laisser la parole à M. MARTILY qui avait levé le doigt. Vous allez vous abstenir ? Alors, « nous », c'est le premier rang, très bien, qui est pour. « Talence Debout » ? Avec un geste du regard, cela ne va pas m'aller pour le vote. Merci. Comprenez que ce n'est pas facile à comprendre vos votes et à suivre. Donc vous faites partie du premier rang quelque part. Et Mme QUÉLIER qui est au dernier rang ?

**Mme QUÉLIER** : Je ne prends pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Et donc le groupe majoritaire ? Pour. Merci beaucoup.

## DÉLIBÉRATION

**Monsieur le Maire expose :**

« En 2022, la dernière édition du festival ODP Talence a tenu toutes ses promesses avec plus de 30 000 festivaliers (contre 24 000 lors de l'édition 2021). Comme chaque année, il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 8ème édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 8 au 11 juin 2023 au sein du Parc Peixotto.

Il est important de rappeler que ce festival, en plus de contribuer au rayonnement de notre ville et de son principal parc, défend une cause noble, celle de soutenir l'oeuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

En 2023, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement. C'est l'objet de la présente convention.

Pour rappel, la Ville de Talence avait été amenée à verser en 2022 une subvention de 45 000 €. La convention avait prévu l'an dernier de verser une subvention plus importante de 90 000€ en 2023, justifiée par la montée en puissance du Festival, couplée à une baisse des recettes issues des différents partenaires et à une augmentation significative des coûts annexes liés à la fois à la sécurisation de l'événement et au contexte sanitaire.

Cette édition sera identique à la présente en matière d'activités proposées : l'ODP Kids avec de nombreux ateliers à destination des enfants (parcours pompiers, prévention des accidents domestiques, nouveaux partenariats avec les équipements culturels municipaux etc), des événements gratuits accessibles à tous.

Pour poursuivre ce partenariat qui fait partie intégrante de Talence, je vous demande :

- D'approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention de partenariat 2023 jointe à la présente, avec l'association Festival ODP.»

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. MARTILY – Talence en Transition)

4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, Mme RAMI,  
Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit  
Talence)

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

#### **N° 4 - Subvention exceptionnelle en faveur des populations touchées par les séismes du 6 février 2023 en Turquie et en Syrie**

**M. LE MAIRE** : Nul besoin de faire beaucoup sur cette délibération. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir, en tout cas, vous avez eu un message pour l'ensemble des chefs de groupes. Ces séismes qui ont frappé la Turquie, la Syrie avec de très nombreuses victimes. Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant donc de 5 000 € pour la Fondation de France qui vient en aide aux sinistrés. C'est le montant et la Fondation que l'on utilise, j'ai envie de dire très malheureusement pour ce genre de situation. C'est modeste, mais comme le colibri, chacun fait sa part. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

#### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur le Maire expose :**

« Deux séismes de très forte intensité ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février dernier.

Ces évènements ont été particulièrement destructeurs.

Des milliers d'immeubles et de bâtiments publics ont été détruits.

Le nombre des victimes est aujourd'hui estimé à plus de 44 000 ; plus de 105 000 blessés ont été dénombrés ; des centaines de milliers de personnes se retrouvent sans logement.

La ville de Talence tient à témoigner de sa solidarité envers ces populations sinistrées en leur apportant son soutien financier.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France qui se mobilise à la fois pour déployer immédiatement des actions de première nécessité pour venir en aide aux sinistrés, mais aussi pour planifier des actions de reconstruction durable. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

#### **N° 5 - Conseils Participatifs de Quartiers – Désignation des membres du collège des élus et personnalités**

**Mme RONDEAU** : Je ne vais pas revenir sur la charte des conseils participatifs de quartiers. Vous vous souvenez, vous avez adopté cette charte par délibération en date du

12 décembre 2022. Dans cette charte, on prévoit la constitution d'un collège d'habitants désignés par le conseil municipal, je vous le rappelle, pour faire le lien entre les anciens conseils communaux et les nouveaux conseils participatifs de quartiers, à la demande des membres des ateliers.

Et en ce qui concerne les élus, je vous informe que Mme Chantal CHABBAT est adjointe de quartier et coordonnera le conseil participatif de quartier un Émile-Zola, Haut-Brion, Médoquine, Saint-Genès, La Taillade. M. Mathieu JOYON, adjoint de quartier, coordonnera le conseil participatif de quartier deux Poste – Mairie, et le conseil participatif de quartier trois, Cauderès, La Fauvette. Mme Jacqueline CHADEBOST, adjointe de quartier, coordonnera le conseil participatif de quartier quatre, le Lycée et le cinq, Peylanne, Plume la Poule. M. Salem ERCHOUK, adjoint de quartier, coordonnera le conseil participatif de quartier six, Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars. On rappelle que dans les séances de conseils participatifs de quartiers, l'adjoint de quartier pourra être remplacé par un élu de secteur en cas d'indisponibilité. Et donc, M. le Maire, je vous propose de procéder à la nomination des habitants désignés par le conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous donner ces noms. Pour le conseil participatif numéro un : Mme Maria DABADIE, M. Olivier BREUILLES et Mme Laetitia RIERA. Et pour l'opposition, c'est ici.

**M. BIMBOIRE** : Pour l'opposition, et je rappelle que c'est en vertu du vote... enfin, c'est en vertu des votes qui concernent uniquement le collège des habitants, puisque là, on est en tant que désigner des élus. Donc nous, ça sera Anaïs LEMOND. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il a été rappelé qu'il y avait une convention qui avait été signée. Elle a été signée, mais elle concerne les habitants. Donc pour le conseil participatif de quartier numéro un, ce sera Anaïs LEMOND.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Pour le deux : Mme Mickaëlle BIZERAY, M. François CHAUMEL, et Mme Justine REVERCHON, sont les noms proposés par la majorité.

**M. BIMBOIRE** : Pour l'opposition, ce sera M. Serge PARACHOU.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Pour le conseil participatif numéro trois, Mme Anna CLEMENT, M. Henry TOULOUSE et M. Jérôme CASTAING seront les noms proposés par la majorité.

**M. BIMBOIRE** : Pour l'opposition, concernant le trois, ce sera M. Patrick BOYANCÉ.

**M. LE MAIRE** : Il me semble que dans la charte qui nous unit...

**M. BIMBOIRE** : C'est pour cela que j'ai rappelé qu'elle concernait uniquement les habitants. En ce qui nous concerne, cela sera Patrick BOYANCÉ.

**M. LE MAIRE** : Nous avons convenu qu'il ne devait pas y avoir de lien avec les élus. Pardon ?

**M. BIMBOIRE** : La charte ne concerne que les habitants.

**M. LE MAIRE** : On parle bien des gens qui participent... L'idée, c'est de ne pas avoir de proches d'élus.

**Mme RONDEAU** : C'est une discussion. C'est juridique, c'est sur la rédaction de la charte entre le paragraphe un, « Collège des membres désignés et habitants désignés », et le paragraphe deux, « Habitants tirés au sort ».

**M. LE MAIRE** : Je voudrais juste vous rappeler que ce sont les citoyens qui ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de lien entre les gens qui participent aux conseils participatifs et les élus, quels que soient les élus.

**M. BIMBOIRE** : Bien. On se doutait bien que cela posait problème, mais moi je précise que la charte dans ce cas-là n'était pas claire. Donc je demande à ce qu'il y ait un avenant qui le stipule très clairement, parce que cela nous oblige à nommer quelqu'un d'autre alors que nous avons prévu que c'était M. Patrick BOYANCÉ. Comme nous sommes des gens intelligents, nous vous proposons Charles GARNIER, mais je demande que ce soit éclairci.

**M. LE MAIRE** : Pas besoin de s'énerver. C'est juste que les habitants nous ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de lien avec les élus, ce n'est pas moi qui l'ai demandé. Donc M. Charles GARNIER. Si jamais on doit le préciser juridiquement, je regarde, on le précisera juridiquement, pas de problème. Le quartier...

**Mme DE MARCO** : Des liens avec des élus, c'est comment ? Si par exemple moi j'invite Mme X à venir à l'apéritif chez moi, est-ce que c'est un lien personnel ?

**M. LE MAIRE** : Mme DE MARCO, je veux bien que... si vous vous installez avec Mme X, que vous avez invitée à l'apéro...

**Mme DE MARCO** : Si j'ai des relations avec M. Y, est-ce que c'est un lien ? Caché ? Ouvert ?

**M. LE MAIRE** : Je voudrais juste rappeler quelque chose. On ne peut pas dire : « on donne la parole aux habitants »... les habitants ont expressément demandé à ce que les élus... C'est la raison pour laquelle Madame... mais là vous m'écoutez plus... Madame... celle qui entretient des relations avec Mmes X et Y. Écoutez-moi, Mme DE MARCO. Les habitants ont demandé à ce que les conseils participatifs de quartiers, les gens qui soient dans ces conseils participatifs de quartiers – s'il faut le préciser, on précisera, pas de problème – ne soient pas... n'aient pas de lien. Après, encore une fois, il s'agit d'un lien de confiance. Je voudrais juste rappeler que ce sont les habitants qui ont proposé cela. Et c'est la raison pour laquelle Mme RONDEAU a dit que les élus de quartier dont on a parlé, les adjoints de quartier, coordonnaient l'activité. Ils ne président plus, ce qui était le cas auparavant. Cela a été la demande des habitants. Et voyez que la majorité qui pour autant... et on pourrait dire : la majorité n'était pas d'accord avec cela. On a suivi scrupuleusement et donc... alors, là-dessus, après, si vous voulez regarder cela, pas de problème, mais je note qu'il y a M. Charles GARNIER. Je veux bien qu'on m'explique quel est le type de liaison, si vous voulez, on est là pour une philosophie qui consiste à ne pas avoir de lien entre les personnes.

**Mme DE MARCO** : Non, mais il vous a bien précisé qu'en définitive cela concernait, relisez bien la charte, le collège habitants et non pas le collège désignations en conseil municipal. Alors soit c'est nous qui lisons mal la charte, on la reprend, mais on maintient la proposition. Relisez la charte et vous verrez. C'est évidemment le collège habitants où il ne doit pas y avoir dans le collège habitants de personnes en lien, et là on était d'accord, etc., avec les élus du conseil municipal. Mais en ce qui concerne les désignations par le conseil municipal, permettez-moi de vous dire que la charte n'indique pas que ce n'est pas possible. À moins qu'on ne sache pas lire et que l'on comprenne chacun comment on veut l'interpréter.

**M. LE MAIRE** : Je vous parle d'une philosophie, ma chère collègue.

**Mme DE MARCO** : Dans l'attente de la clarification de cette charte, nous maintenons le nom que nous avons proposé.

**M. LE MAIRE** : Vous venez de dire le contraire. Si, vous venez de proposer M. Charles GARNIER.

**Mme DE MARCO** : Non, moi je dis contre.

**M. LE MAIRE** : Alors, attendez, mettez-vous d'accord.

**M. BIMBOIRE** : Non, mais il faut être clair. Nous, on a précisé, on a donné un nom en vertu de la charte. Je veux bien qu'on soit idiots, mais il faut arrêter de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas. Donc nous avons lu la charte, même s'il y a eu un débat avec Madame, effectivement, nous maintenons la candidature de M. Patrick BOYANCÉ. Si cela pose véritablement un problème, écoutez, vous aurez un second nom, mais pour l'instant, apportez-nous la preuve que nous sommes en tort.

**M. LE MAIRE** : Mais Monsieur, la question n'est pas le fait de dire si M. BOYANCÉ a tort ou a raison. Les habitants nous ont demandé à ce qu'il n'y ait pas de personnes en lien avec les élus. Et sans révéler la vie secrète de chacun ou pas secrète, il me semble que ce nom qui a fait l'objet, en plus d'une conversation entre Mme Sophie RONDEAU et Mme RAMI en tant que leader du groupe « Talence en Transition », avait fait l'objet d'un consensus. Vous me dites que ce soir, vous changez d'avis, vous n'êtes pas idiots, c'est juste que vous avez changé d'avis. Vous ne voulez pas respecter la volonté des habitants. Les habitants, ils ont dit : « Pas de lien avec les politiques ».

**Mme FABRE-TABOURIN** : Excusez-moi, mais considérer que quelqu'un désigné par le conseil municipal, cela pose moins de problèmes dans la composition des conseils communaux pour respecter la volonté des habitants, là, pardon, mais là je ne comprends pas bien la gymnastique intellectuelle qui consiste à considérer que quelqu'un désigné par le conseil, cela poserait moins de problèmes pour respecter la volonté des habitants dans le cadre du groupe de travail participatif. Là, je ne comprends pas bien la gymnastique intellectuelle.

**Mme DE MARCO** : Il faudrait peut-être clarifier, parce que...

**M. LE MAIRE** : Mme DE MARCO, s'il vous plaît.

**Mme DE MARCO** : Excusez-moi, je n'ai pas eu la parole.

**M. LE MAIRE** : J'accepte vos excuses, mais je voudrais juste passer la parole à la rapporteuse, Mme RONDEAU.

**Mme RONDEAU** : Oui, je rappelle... on en a discuté, donc je m'étonne de ce débat aujourd'hui. On en a discuté posément, d'ailleurs, la semaine dernière ensemble. Honnêtement, je suis vraiment étonnée de cette position. Je ne conteste pas et je l'ai dit la semaine dernière, la formulation de l'article... et je manipule suffisamment souvent des textes réglementaires pour savoir qu'effectivement on peut souvent interpréter de différentes façons. Néanmoins, je suis vraiment très étonnée. Vous étiez largement présents aux Assises de la participation. C'est un travail vraiment collectif qui a été fait, un vrai travail participatif. On a repris exactement la charte telle qu'elle a été proposée par ce groupe de travail. Cette demande a été vraiment formulée. On a tous joué le jeu. Des parents, des frères et sœurs, des conjoints, des épouses, des époux, ont joué le jeu. Un certain nombre de personnes qui sont impliquées dans la vie talençaise depuis des années jouent le jeu. J'avoue que là, je suis vraiment très étonnée de ce débat.

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est une forme de passage en force quelque part, surtout qu'on avait fait en sorte de... je voudrais juste rappeler qu'on pourra trouver toutes les formulations juridiques du monde, je voudrais juste vous rappeler que le groupe de participation citoyenne auquel vous avez très largement participé de façon constructive et sur la demande des habitants que l'on a eu à Mauriac, je vous rappelle que j'étais présent et je n'ai pas fait le débat. Les habitants nous ont dit : « Ces instances ne doivent pas être politiques et à ce titre, personne ne doit être en lien avec un élu ». La majorité s'est astreinte à cela.

**Mme DE MARCO** : Franchement dans quel monde on vit ...

**M. LE MAIRE** : Si vous voulez...

**Mme DE MARCO** : Ont-ils les mêmes opinions politiques que moi ? On peut faire la différence, écoutez.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr. Vous pourrez si vous voulez crier là-dessus, personne ne comprend votre position. M. JOLIOT.

**M. JOLIOT** : Oui, je comprends ce débat. Je le comprends aussi comme faisant partie éventuellement des exigences nouvelles qui ont pu exister à la faveur d'un certain nombre de débats. Je pense par exemple à la loi qui s'est imposée à l'Assemblée nationale après l'affaire Fillon, des choses comme cela ou des exigences en termes de proximité sur des postes ont pu exister. Mais pour pas qu'on tombe dans des usines à gaz ou qu'on tombe justement dans des problématiques insolubles, je pense qu'il faut peut-être, je dis bien peut-être, je n'étais pas au courant de cette question-là précisément, mais je pense qu'il faut peut-être préciser les choses et avoir peut-être un petit travail pour justement que ce cas ne se reproduise plus,



c'est-à-dire qu'il y ait des choses écrites vraiment noir sur blanc, qu'il ne puisse pas y avoir de contestation.

**M. LE MAIRE** : C'est écrit.

**M. JOLIOT** : Apparemment, ce n'est pas ce que dit tout le monde. Donc, s'il y a une ombre, une once de possibilité que ce ne soit pas le cas, peut-être faut-il prévoir une petite séance de travail pour résoudre la question.

**M. LE MAIRE** : Non, attendez, on ne va pas... moi, on a dit qu'on donnait la parole aux habitants. D'accord ? On peut prendre tous les éléments, on peut, si vous le souhaitez ma chère collègue, chère Monique, détailler qu'est-ce qu'une relation, qu'est-ce qui n'est pas une relation. La philosophie d'un texte, si vous m'écoutez, la philosophie du texte, ce sont les habitants qui nous l'ont demandée. Les habitants, ils nous ont demandé : « Pas de liens ». Voilà. Et on sait tout ce que cela veut dire être un lien. Il y a des gens qui sont nommés par la majorité, d'autres par l'opposition, donc on ne va pas faire de mystère là-dessus, mais en tout cas, pour ce qui concerne les noms proposés par la majorité, et je crois les vôtres d'ailleurs juste à cette exception-là, eh bien, il n'y a aucun lien actuel avec quelconque membre de la majorité. Donc je vous repose la question. Il n'est pas besoin de refaire un groupe de travail. On est là pour appliquer ce qu'ont demandé des habitants. Et je ne vois pas pourquoi on peut se prévaloir d'écouter ce que disent les habitants, et au moment du vote, dire : « Écoutez, on n'a pas bien lu la convention, on écoute, mais on choisit différemment ». Donc je vous repose la question : quel est le nom que vous proposez, M. BIMBOIRE ?

**M. BIMBOIRE** : Je rappelle qu'il est également prévu qu'on peut faire une suspension de séance. Moi, je confirme que j'ai très bien lu la convention. Je comprends la philosophie, les textes, ce sont les textes, je demande que ce soit réécrit. Ceci étant, je demande une suspension pour que vous puissiez avoir un nom et que ce soit clair.

**M. LE MAIRE** : Écoutez, on ne va pas faire une suspension. Pardon, s'il vous plaît, Messieurs, Dames. Je voudrais vous rappeler que vous nous avez proposé des noms, que nous avons fait en sorte, on parlait tout à l'heure de préparation des délibérations, nous avons fait en sorte de téléphoner auprès d'Isabelle RAMI en tant que leader de l'opposition, en tout cas pour ce qui est du groupe « Talence en Transition », pour exprimer que le nom que vous avez proposé posait un problème au regard de ce qui avait été demandé par les habitants. Il me semble que Sophie avait compris que ce nom-là serait retiré auprès d'un nom que vous avez... S'il vous plaît, soit on peut discuter ensemble... Mme DE MARCO, je sais que nos assemblées...

**Mme DE MARCO** : Une interruption de séance.

**M. LE MAIRE** : Non, c'est moi qui décide de l'interruption de séance. Je sais que les assemblées ont l'habitude d'être très frondeuses, mais on va essayer d'être là dans un débat constructif. Je voudrais vous rappeler une dernière fois et après vous me proposez votre nom, et encore une fois, je vous le dis, on va être très simple, il n'y a pas de subvention et je n'ai pas compris si vous aviez une position unanime là-dedans. La position, elle est simple. Soit on respecte le vote... la proposition des citoyennes et des citoyens talençais qui est de ne

pas avoir de lien... David, s'il te plaît... ou alors vous proposez qu'on rechange une formulation, franchement, le travail qui a été fait, c'est un an de travail, et dans ce cas-là, on retire la délibération, on changera la formulation et comme cela, vous redonnerez le nom que vous avez. Moi, je n'ai pas de souci, mais il est hors de question pour moi de ne pas aller respecter ce qui a été demandé par les Talençais, je vous le dis très concrètement. Donc maintenant, vous décidez. Mme DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : Les Talençais que j'ai interrogés, qui ont fait partie justement de ce collectif d'habitants, ont été surpris que ceci n'ait pas été élaboré. Ils ont découvert cette formulation quand elle est arrivée ici au conseil municipal. Donc si vous voulez apporter des témoignages de ces habitants qui ont participé à ce soi-disant document...

**M. LE MAIRE** : Mme DE MARCO, je voudrais vous dire que même... Mme DE MARCO, interrogez maintenant nos fonctionnaires...

**Mme DE MARCO** : Vous l'avez rajouté volontairement et stratégiquement.

**M. LE MAIRE** : Mme DE MARCO, vous êtes gênée, je peux le comprendre. Mais vous interrogez nos fonctionnaires qui, vous en conviendrez, ne sont ni pour un camp ni pour l'autre, et ils vous diront exactement ce que je suis en train de vous dire là. Donc, votre décision finale, il y a deux choix. Soit vous décidez de maintenir votre nom et dans ces cas-là, je retire la délibération, et les CPQ ne se réuniront pas, en tout cas pas dans les délais que nous avons précisés. Voilà.

**Mme GRESLARD NÉDÉLEC** : Est-ce qu'on peut demander une interruption de séance de trois minutes, s'il vous plaît ?

**M. LE MAIRE** : Allez, je vous accorde une interruption de trois minutes de séance et je vous laisse aller vous réunir entre vous.

*(Suspension de séance)*

**M. LE MAIRE** : Je vais vous laisser vous rasseoir, s'il vous plaît, la séance va reprendre.  
M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE** : M. le Maire, chers collègues, comme on ne veut pas effectivement poser de problème, il faut toutefois... nous avons pris une décision, on va vous donner un autre nom, il n'y a pas de souci, ce sera donc M. Charles GARNIER. Toutefois, on va regarder le texte et sa philosophie et on vous proposera certainement d'avoir la même philosophie concernant le fait qu'on peut avoir un lien de parenté entre certains présidents ou vice-présidentes ou présidentes d'associations avec des élus qui siègent, de façon à ce que tout s'applique dans les mêmes données. Donc on vous propose, M. Charles GARNIER.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Le numéro quatre, pour le Lycée : M. PINCEPOCHE, Mme DUBOURG et M. LEGA sont les noms proposés par la majorité.

**M. BIMBOIRE** : Et pour l'opposition, ce sera Mme Danièle MORGAN.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pour le numéro cinq, Peylanne, Plume la Poule. Mme GRANERO, M. FERAL et Mme Marie-Thérèse MORERE seront les noms proposés par la majorité.

**M. BIMBOIRE** : Pour l'opposition, ce sera Mme Anne ROMANET.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Et enfin pour le six, Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars : M. BENARD, Mme MAILLOU et M. PAYE sont les trois noms proposés par la majorité.

**M. BIMBOIRE** : Pour l'opposition, ce sera M. Aymeric EYNARD.

## DÉLIBÉRATION

**Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :**

« Par délibération en date du 12 décembre 2022, vous avez adopté la charte des Conseils Participatifs de Quartier. Celle-ci prévoit la constitution d'un collège d'habitants désignés par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les élus, je vous informe que :

- Madame Chantal CHABBAT, adjoint de quartier, coordonnera le Conseil Participatif de Quartier 1 - Emile Zola, Haut-Brion, Médoquine, Saint-Genès, La Taillade,
- Monsieur Mathieu JOYON, adjoint de quartier, coordonnera le Conseil Participatif de Quartier 2 - Poste-Mairie et le Conseil Participatif de Quartier 3 - Caudérès, La Fauvette,
- Madame Jacqueline CHADEBOST, adjointe de quartier, coordonnera le Conseil Participatif de Quartier 4 - Le Lycée et le Conseil Participatif de Quartier 5 – Peylanne, Plume la Poule,
- Monsieur Salem ERCHOUK, adjoint de quartier, coordonnera le Conseil Participatif de Quartier 6 - Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars.

L'adjoint de quartier pourra être remplacé par un élu de secteur en cas d'indisponibilité.

Enfin, je vous propose de procéder à la nomination des « habitants désignés par le Conseil Municipal » :

- Conseil Participatif de Quartier 1 - Emile Zola, Haut-Brion, Médoquine, Saint-Genès, La Taillade :

- Mme Maria DABADIE
- M. Olivier BREUILLES
- Mme Laetitia RIERA
- Mme Anaïs LEMOND

- Conseil Participatif de Quartier 2 - Poste-Mairie

- Mme Mickaëlle BIZERAY
- M. François CHAUMEL
- Mme Justine REVERCHON
- M. Serge PARACHOU

- Conseil Participatif de Quartier 3 - Caudérès, La Fauvette

- Mme Anna CLEMENT
- M. Henry TOULOUSE
- M. Jérôme CASTAINGS
- M. Charles GARNIER

- Conseil Participatif de Quartier 4 - Le Lycée

- M. Roger PINCEPOCHE
- Mme Liliane DUBOURG
- M. Dominique LEGA
- Mme Danièle MORGAN

- Conseil Participatif de Quartier 5 - Peylanne, Plume la Poule

- Mme Laurence GRANERO
- M. Damien FERAL
- Mme Marie-Thérèse MORERE
- Mme Anne ROMANET

- Conseil Participatif de Quartier 6 - Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars

- M. Xavier BENARD
  - Mme Michelle MAILLOU
  - M. El Hadj PAYE
  - M. Aimeric ENARD
- »

ADOPTE PAR 38 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. MARTILY - Talence en Transition /  
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, Mme RAMI,  
Mme DUMONT – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## **N° 6 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : validation de l'adhésion à l'association Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine pour un montant de 100 €**

**M. BESNARD** : M. le Maire, mes chers collègues. Dans cette délibération, il s'agit d'autoriser M. le Maire à procéder à la validation de l'adhésion à la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine afin de pouvoir mettre à la médiathèque en place des ateliers de conversation en langues étrangères, que l'on appelle des cafés-langues. Je précise que cette adhésion s'élève à 100 €.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je voudrais vous préciser que M. Guillaume GARRIGUES ne participera pas au vote puisqu'il est membre du conseil administration de la Maison de l'Europe. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Pour à l'unanimité ? Merci beaucoup.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Dans le cadre de sa programmation d'animation **Rencontrez-vous**, la médiathèque Castagnéra de Talence propose au public à partir de 14 ans des ateliers de conversation en langues étrangères, baptisé sous le nom de **Café Langues**.

Des rendez-vous sont programmés tout au long de l'année pour discuter dans la langue de son choix (anglais, allemand, espagnol, italien). Quatre groupes de discussions sont constitués à cette occasion pour chacune des langues.

Le principe du Café Langues est d'inviter les participants, débutants ou confirmés, à converser dans la langue choisie sur un thème proposé, avec pour consigne de ne pas utiliser un seul mot en français. Il s'agit d'un temps d'échange convivial et décomplexé pour prendre plaisir à parler dans une langue européenne.

Pour assurer la qualité de ces rencontres, la Médiathèque Castagnéra est entrée en partenariat avec l'association la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine (MEBA) depuis 2021. Cette association met à disposition quatre jeunes en service civique, originaires d'Europe et locuteurs natifs des langues proposées. Ces jeunes sont formés pour animer des cafés linguistiques. En échange de leur prestation régulière la médiathèque souscrit à une adhésion annuelle.

Au vu du succès de la fréquentation des café langues depuis la saison dernière, la médiathèque de Castagnéra souhaite poursuivre son partenariat avec la MEBA en proposant de nouveaux rendez-vous en 2023. L'adhésion annuelle 2023 s'élève à un montant de 100 € TTC (Cent euros toutes taxes comprises).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la validation de l'adhésion annuelle à l'association MEBA pour un montant de 100 €. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. GARRIGUES – Talence, Ensemble)

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## **N° 7 - Médiathèques et Bibliothèques de la Ville de Talence : partenariat avec l'association Ludiloisirs de Talence**

**M. BESNARD** : De la même façon, il s'agit ici d'autoriser M. le Maire à signer le partenariat faisant l'objet d'une convention à hauteur de 18 € avec l'association Ludiloisirs.

**M. LE MAIRE** : Je crois que cela ne devrait pas poser de problème. À l'unanimité ? Merci beaucoup.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :**

« Dans le cadre de sa programmation d'animation, les médiathèques proposent des actions autour de jeux de société à destination des différents publics les fréquentant.

Sur le territoire talençais, l'association Ludiloisirs a pour principal objectif de favoriser la pratique du jeu et de faire reconnaître son importance tant sur les plans culturel, social qu'éducatif.

Cette association propose au réseau des médiathèques de Talence des prêts de jeux ainsi que les services de médiateurs dédiés à l'animation pour l'apprentissage des jeux auprès du public.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention et nécessite l'adhésion des Médiathèques à l'Association Ludiloisirs d'un montant de 18 € (dix-huit euros).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire adhérer les médiathèques à l'association Ludiloisirs de Talence. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## **N° 8 - Scène partenaire 2023 - Signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020**

**M. BESNARD** : Il s'agit d'un avenant d'une convention qui a été signée le 10 avril 2017. Il s'agit ici d'assurer de la prolongation de la convention-cadre jusqu'en décembre 2023, de poursuivre les axes de partenariat culturel et artistique avec l'IDDAC et de prévoir une répartition financière sur des événements qui vont avoir lieu pendant l'année 2023.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions, des votes contre, des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup. Je vais présenter les délibérations de Mme PITOT. Je vous en prie, Mme la Secrétaire. Je vous propose de faire comme d'habitude, de vous les proposer en bloc. Je t'en prie.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur BESNARD, Adjoint à la Culture, expose :**

« Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 5 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le premier semestre de l'année 2023, vise 3 objectifs :

- 1- La prolongation de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 3- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2023 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Le Bruit du Silence *ex Les compagnons de Pierre Menard* pour le spectacle « Les Zaptipiks » prévu les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2023 au Dôme pour 3 représentations (1 Tout public et 2 scolaires)
- La compagnie des Figures pour le spectacle « Vouloir être mordu » prévu le 24 mars 2023 pour 2 représentations (1 Tout public et 1 scolaire)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent

PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

**M. LE MAIRE** : Je vais présenter les délibérations de Mme PITOT. Je vous en prie, Mme la Secrétaire. Je vous propose de faire comme d'habitude, de vous les proposer en bloc. Je t'en prie.

**N° 9 - Évolution des conditions d'attribution du forfait « mobilités durables »**

**N° 10 - Création d'un poste au tableau des effectifs 2023**

**N° 11 - Transformation d'un contrat à durée déterminée de catégorie C en contrat à durée indéterminée de catégorie C : évolution des conditions d'emploi service périscolaire**

**N° 12 - Recrutement d'un assistant de direction au cabinet du Maire**

**N° 13 - Recrutement d'un adjoint du patrimoine au sein de la Médiathèque**

**N° 14 - Reconduction d'un adjoint d'animation socio-sportif**

**N° 15 – Rémunération postes de chef d'équipe du Service Enfance/Secteur Agents des écoles**

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Concernant la première, c'est une évolution qui notamment est due à une loi, puisque nous allons désormais plafonner à 300 € au lieu de 200 € jusqu'à présent pour tout ce qui est éligible, c'est-à-dire les services d'autopartage ainsi que les déplacements personnels motorisés comme les trottinettes, les gyropodes. Vous dire que cette indemnité est entre 100 € et 300 € pour entre 30 et au-delà de 100 jours. Je voudrais vous dire qu'en 2022, 44 agents de la Ville et 17 du CCAS ont bénéficié de cette indemnité. Et puis, parce qu'il est toujours intéressant, à ce jour uniquement deux villes ont mis en place ce forfait mobilité, en l'occurrence Le Bouscat et Le Haillan, et que la ville de Bègles devrait le faire à compter du mois de mars. Donc nous sommes, on parlait tout à l'heure, Isabelle, des choses avant-gardistes, en l'occurrence, nous sommes avant-gardistes sur ce sujet-là.

Je continue comme ça là-dessus. La création des postes d'effectifs, c'est pour... suite à la réussite aux concours, ce qui ferait plaisir à notre ami David.

Pour le 11, il s'agit d'une directrice périscolaire et je voudrais... on a eu ce débat auparavant sur la protection et la visibilité des carrières pour les directeurs de périscolaire, donc qu'on cède comme l'ensemble des autres agents désormais, donc il s'agit d'un agent pour cette directrice.

Que nous avons à contrecœur plus exactement un de nos agents qui doit, qui va partir pour une autre collectivité. Il vous est proposé de rouvrir un poste de cette assistante à la direction cabinet du maire.

Que nous allons, donc la 13, c'est le recrutement d'un adjoint du patrimoine du service médiathèque, et c'est suite à la mise en disponibilité d'un agent que l'on propose de basculer quelqu'un à 100 %.

Sur la 14, il s'agit de recruter, dans le cadre de la Direction Sport Jeunesse et Vie étudiante. Il est proposé de reconduire, et pas de recruter, le poste d'adjoint d'animation sportif dans les mêmes conditions, rémunération inchangée.

Et enfin dans la 15, il s'agit aussi de l'application, on en parlait, du RIFSEEP pour cette personne qui est dans le secteur des agents des écoles et qui va permettre de reconnaître, puisque nous avons dans les chefs d'équipe cette responsabilité de chef d'équipe pour l'école concernée. Je me tiens à votre disposition s'il y a des questions. M. BIMBOIRE.

**M. BIMBOIRE** : Non, il n'y a pas de questions, on est pour tout, sauf pour la 12, où on ne prend pas part au vote.

## DÉLIBÉRATION

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Je vous rappelle que par délibération en date du 08 juillet 2019, vous avez autorisé la mise en place d'une indemnité kilométrique vélo (IKV).

Par la suite, lors du Conseil municipal du 7 juin 2021, vous avez validé la mise en place d'un forfait « mobilité durable » suite à la parution du décret 2020-1547 du 9/12/2020 relatif au versement du forfait mobilités durables, qui étendait à la fonction publique territoriale les dispositions déjà prévues pour les agents de l'Etat.

La réglementation liée au versement du forfait mobilités durables évolue avec :

- Le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.
- L'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat (fixant le montant du forfait mobilité durable, y compris pour la fonction publique territoriale).

Visant à récompenser financièrement les agents prenant le vélo ou faisant du covoiturage pour venir au travail, le forfait mobilité durable est aujourd'hui étendu à de nouveaux modes de déplacement et voit son montant relevé à 300 € (au lieu de 200 € jusqu'alors).

Ces nouveaux modes de déplacement sont, en plus de ceux déjà prévus auparavant, les suivants :

- Les engins de déplacement personnel motorisés (trottinette électrique, gyropode, etc.)
- Les services d'autopartage

Le montant de ce forfait est désormais modulé et ouvert à l'utilisation de l'un de ces modes de transports dits « verts » dès 30 jours par an selon le barème suivant :

- Entre 30 et 59 jours par an : 100 €
- Entre 60 et 99 jours par an : 200 €
- A partir de 100 jours par an : 300 €

Il sera par ailleurs possible de cumuler ce forfait mobilité durable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Les dispositions de ce décret s'appliquent aux déplacements entre la résidence de l'agent et son lieu de travail de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Enfin, les modalités d'octroi suivront la réglementation en vigueur.



Je vous propose par conséquent de m'autoriser à :

- verser cette indemnité aux personnels selon les modalités fixées,
- à prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

### **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Afin d'assurer la nomination d'un agent lauréat du concours de gardien-brigadier de police municipale, il convient de créer un poste de Gardien-Brigadier répondant aux besoins du service.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

<b>GRADE</b>	<b>POSTES DEJA OUVERTS</b>	<b>BESOINS (CREATION SUPPRESSION)</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>
Gardien-Brigadier	7	Création 1 poste	8 au 01/03/2023

»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

### **DÉLIBÉRATION**

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Le service périscolaire intervient dans l'animation des temps périscolaires auprès des écoles maternelles et primaires de la ville ainsi que les mercredis dans les centres d'accueils et de loisirs de la ville.

La prise en compte de la situation spécifique de ces agents avait permis :

- De proposer aux directrices lauréates du concours d'Adjoint d'Animation principal 2<sup>ème</sup> classe d'être nommées stagiaires en septembre 2018,
- De transformer les contrats de 13 agents remplissant les conditions d'ancienneté de six ans dans des emplois de même catégorie hiérarchique sur le fondement des articles 3 à 3-3 en contrats à durée indéterminée en septembre 2021,
- De transformer les contrats de 3 adjoints d'animation remplissant les conditions d'ancienneté de six ans dans des emplois de même catégorie hiérarchique sur le fondement des articles 3 à 3-3 en contrats à durée indéterminée en septembre 2022.

Une nouvelle étape permettant de sécuriser le parcours d'un agent remplissant les conditions d'ancienneté est proposée à compter du 26/02/2023 en transformant le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée selon les modalités suivantes :

Fonctions	Mode de rémunération	Nombre d'agents
-----------	----------------------	-----------------

Directrice périscolaire	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> échelon + RIFSEEP groupe de fonction C3	1
-------------------------	---	---

Les missions restent identiques telles qu'elles ont été définies dans la fiche de poste.  
Temps de travail : Temps complet.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Transformer le contrat en CDI à compter du 26/02/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## DÉLIBÉRATION

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Suite au départ pour mutation d'un agent titulaire occupant le poste d'assistant de direction au cabinet du Maire, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

### Missions principales :

- Organisation de l'agenda du Maire : réunions, rendez-vous, déplacements
- Accueil physique et téléphonique au secrétariat
- Organisation des activités du Maire : transmettre des messages, rechercher et transmettre des informations, gérer du courrier
- Réaliser et mettre en forme des travaux de bureautique : prendre des notes et mettre en forme tout type de courriers
- Suivi des projets et activités du cabinet : intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités de secrétariat, renseigner des tableaux de suivi des activités du service
- Organisation et planification des réunions

### Missions annexes :

- Réaliser la saisie de documents de formes et contenus divers
- Organiser le classement et l'archivage de dossiers
- Elaboration et diffusion des fiches manifestations

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/03/2023.

### Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux, à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'assistant de direction au cabinet de Maire, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/03/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, Mme RAMI, Mme DUMONT, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, M. MARTILY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## DÉLIBÉRATION

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Suite à la mise en disponibilité d'un agent titulaire occupant le poste d'adjoint du patrimoine au service Médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux du patrimoine, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

### Missions principales :

- Accueillir le public en secteur adultes et dans les autres secteurs de l'ensemble du réseau. (Le temps d'accueil des publics varie entre 17h et 24h par semaine)
  - Opérations de prêts et retours des documents
  - Accueil des usagers dans le secteur
  - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents
  - Reclassement des documents
- Accueillir et inscrire les adhérents (hall d'accueil).
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité.
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents.
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures.
- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...).
- Participer à la mise en œuvre des animations.
- Installer et aménager des salles (mobilier - tables, chaises -, matériels multimédias, etc...).
- Promouvoir les services et actions des Médiathèques. Assurer la médiation et la valorisation de l'ensemble des collections des Médiathèques.

### Missions annexes :

- Préparer la reliure.
- Gérer les fournitures.
- Participer aux acquisitions et traitement des documents sous la responsabilité du Responsable Hiérarchique Direct. Participer au désherbage des collections et à la valorisation des documents.
- Participer aux actions culturelles et animations.
- Produire des contenus pour le portail des Médiathèques.

### Spécificités :

Disponibilité en dehors des jours et horaires habituels pour des animations et actions particulières.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/03/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux du patrimoine à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Créer un emploi d'adjoint du patrimoine au service Médiathèque, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes du patrimoine à compter du 01/03/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## DÉLIBÉRATION

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Par délibération en date du 31 janvier 2022 vous aviez autorisé la création d'un poste d'adjoint d'animation socio-sportif dans le cadre de la politique sportive mise en œuvre par la direction Sports, Jeunesse et Vie Étudiante.

Grâce à des actions itinérantes et « hors les murs », il s'agit de proposer et d'assurer la mise en œuvre d'un projet d'animation des équipements de proximité.

L'objectif principal est de s'adresser aux jeunes ne s'inscrivant dans aucune activité ou pratique encadrée afin de les orienter, à long terme, vers les structures de droit commun dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'insertion et du sport.

Ce projet développe un programme d'animations transversales et complémentaires, s'appuyant sur un travail collaboratif étroit entre tous les acteurs du territoire afin de garantir un projet éducatif social complet.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

- Organiser et mettre en œuvre le programme des animations des espaces de proximité.
- Identifier les différents acteurs et actions complémentaires du territoire en lien avec le programme d'animation.
- Surveiller et sécuriser les activités.
- Identifier les attentes des différents publics.
- Promouvoir la politique sportive de la collectivité.
- Assurer la continuité des actions avec les acteurs de proximité.
- Orienter les publics vers une pratique régulière et les structures organisées.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint territorial d'animation est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 353 (IB 385)

- IFSE mensuelle de 283.97€, groupe de fonction C2

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Renouveler le poste d'adjoint d'animation socio-sportif en contrat à durée déterminée dans les conditions énumérées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## DÉLIBÉRATION

**En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :**

« Deux secteurs du service Enfance sont représentés au sein des écoles et font partie de la communauté éducative.

Au même titre que sur le secteur de l'animation où des directrices périscolaires diplômées assurent des missions de gestion des accueils périscolaires et centres de loisirs, des chefs d'équipes sont positionnés afin d'encadrer les équipes d'agents (ATSEM et agents polyvalents d'entretien) sur chacune des écoles.

Actuellement le service comprend 17 chefs d'équipe.

Ces postes peuvent, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Les postes de chefs d'équipe sont cotés au travers du RIFSEEP de cette façon :

ECOLES	RIFSEEP
Camus maternelle	C3 - 12
Camus élémentaire	C3 – 12
Gambetta maternelle	C3 – 12
Gambetta élémentaire	C3 – 12
Curie maternelle	C3 – 12
Curie élémentaire	C3 – 12
Lapie maternelle	C3 – 12
Lapie élémentaire	C3 – 12
Lasserre maternelle	C3 – 12
Lasserre élémentaire	C3 – 12
Michelet maternelle	C3 - 12
Michelet élémentaire	C3 – 11
Ravel maternelle	C3 – 11
Ravel élémentaire	C3 – 11
St Exupéry maternelle	C3 – 11
St Exupéry élémentaire	C3 – 11
Jaurès	C3 - 11

La cotation C3 – 12 étant attribuée aux chefs d'équipe encadrant 5 agents ou plus et celle de C3 – 11, pour les chefs d'équipe ayant moins de 5 agents sous leur responsabilité.

Ces missions nécessitent des compétences spécifiques qu'il convient d'avoir l'opportunité de retrouver soit dans les profils des agents titulaires qui se positionnent, soit par un élargissement des recherches aux agents contractuels recrutés sur le pool de remplaçants. Il est donc proposé d'attribuer aux agents contractuels le RIFSEEP correspondant.

Rappel des missions principales :

- Assurer l'encadrement de proximité des agents des écoles pour garantir l'atteinte des objectifs fixés au quotidien en lien avec les coordonnateurs
- Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits d'entretien
- Veiller au bon déroulement du temps de préparation et du temps de restauration
- Aider à la mise en œuvre des protocoles de nettoyage réglementaires et conseiller sur les méthodes les plus efficaces
- Assurer la gestion administrative des documents liés au fonctionnement du service

Temps de travail : Temps complet.

Aussi je vous propose de m'autoriser à :

- Attribuer le RIFSEEP aux postes de chef d'équipe occupés par des agents contractuels à compter du 01/02/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

## **N° 16 - Passation d'une convention de partenariat avec l'association « Pour la vie »**

**M. JOYON :** M. le Maire, mes chers collègues. Je vous sou mets ce soir une délibération qui avait déjà été votée à l'unanimité en novembre 2019. C'est une convention qui lie la ville et l'association « Pour la vie » qui a le but de collecter des mobiles inutilisés, qui ensuite passent par l'association Bac 2 pour les revaloriser. La revente de ces téléphones leur permet de pouvoir récolter des dons pour la recherche et pouvoir financer, réaliser les rêves d'enfants atteints de myopathie de Duchenne et de maladies génétiques encore incurables. Je vous propose de renouveler cette convention. Par ailleurs, l'association s'engage à fournir à la ville, après chaque envoi postal, un bordereau de suivi de déchets et un certificat de traitement environnemental au bénéfice de l'association ainsi que l'effacement des données numériques.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup mon cher collègue, cher Mathieu. Vous dire, grosso modo, qu'en fonction des années, pour vous parler très concret, en première année, cela avait été 2018, nous avons pu recycler neuf téléphones. 45 l'année suivante. L'année 2020, toujours un peu particulière. Et 2021 et 2022 avec 27 et 28 téléphones, et pour la première fois l'année dernière, deux ordinateurs portables.

C'est encore quelque chose d'assez modeste, mais cela représente quand même 120 téléphones portables qui sont recyclés, et donc c'est du tout bon, puisqu'en plus on fait une œuvre pour la lutte contre la myopathie de Duchenne. Donc merci beaucoup de l'avoir présenté, enfin, représenté puisque cela a cinq ans maintenant. Y a-t-il des questions, des remarques, des votes ? Pour à l'unanimité, je suppose ? Merci beaucoup.

## **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité publique, expose :**

"Par délibération en date du 25 novembre 2019, le conseil municipal de Talence avait adopté à l'unanimité la passation d'une convention de partenariat avec l'association « Pour la vie ». Depuis 2005, cette association d'intérêt général finance et réalise les rêves d'enfants atteints de myopathie de Duchenne, maladie génétique encore incurable qui détruit progressivement tous les muscles, dont le cœur et les poumons, à l'âge adulte.

Pour financer et rendre possible ses actions, l'association a initié un projet de collecte de téléphones mobiles inutilisés. L'intégralité des revenus provenant ainsi du recyclage de ces appareils est utilisée en faveur des enfants malades.

Pour ce faire, l'association travaille depuis 2005 en partenariat avec la société « Bak2 » (59170 - CROIX) qui revalorise les téléphones collectés.

L'association « Pour la vie » a sollicité la ville de Talence pour lui proposer de renouveler la convention de partenariat qui arrive à expiration au terme du délai de 3 ans. Par le biais d'une nouvelle convention, la commune s'engage à procéder au don, en faveur de l'association, de tous les téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs portables provenant du service des objets trouvés centralisés à la Police Municipale non réclamés par leur propriétaire après 12 mois et non repris par la D.N.I.D. (Direction nationale d'interventions domaniales). Les détails de cette donation sont contenus dans la convention.

Par ailleurs, l'association s'engage à fournir à la ville, après chaque envoi postal, un bordereau de suivi de déchets, un certificat de traitement environnemental au bénéfice de l'association avec confirmation d'effacement systématique des données ainsi qu'un listing détaillé par numéro I.M.E.I. ("International Mobile Equipment Identity") de tous les terminaux traités.

Compte tenu de l'intérêt que revêt un tel partenariat, tant sur le plan de la solidarité que sur celui du développement durable, en favorisant le recyclage d'appareils qui peuvent être source de pollution, je vous propose de bien vouloir habiliter Monsieur le Maire à signer la convention susvisée."

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

**N° 17 - Nouveaux règlements du dispositif « Permis Jeune & Solidaire »**

**M. LAROSE :** M. le Maire, mes chers collègues. Après les deux années ayant permis à des jeunes de s'engager dans des associations solidaires de la ville, le démarrage de l'édition 2023 du « Permis Jeune & Solidaire » est à son tour prometteur. Afin de répondre aux besoins de jeunes Talençaises et Talençais, un ajustement du dispositif à partir de 16 ans vous est proposé par la présente délibération. En effet, cela permettra d'étendre notre accompagnement aux jeunes désirant suivre un apprentissage anticipé de la conduite, tout en adaptant le dispositif initial en soutien du permis B aux réalités de calendrier et de disponibilité des jeunes. Il est donc nécessaire de rédiger deux nouveaux règlements, l'un pour l'apprentissage anticipé de la conduite avec les critères suivants : inscription à partir de 16 ans pour une durée de 36 mois et réalisation des missions au sein des associations à partir de 17 ans. La seconde évolution pour le permis B permet une inscription à partir de 17 ans pour une durée de 24 mois et la réalisation de missions en volontariat à partir de 17 ans. Pour le reste, l'ensemble des critères reste inchangé.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, mon cher collègue. C'est un vrai succès depuis quelques ans maintenant pour ce « Permis Jeune & Solidaire ». On a vu, on a beaucoup parlé de participation citoyenne, beaucoup de remarques de la part des parents sur le fait de dire que la conduite accompagnée était un peu un trou dans la raquette, mais il fallait voir un peu,

avancer là-dessus, et puis en plus, avec une difficulté évidemment particulière qui protège les mineurs par rapport au travail. C'est la raison pour laquelle il y a eu tout un travail qui a été mené par le service jeunesse, que je remercie pour ce travail-là, qui va permettre aux conduites accompagnées d'être intégrées à ce dispositif. Mme RAMI.

**Mme RAMI** : Nous avons déjà eu ce débat à la mise en place de ce projet. Moi, j'aurais quand même aimé... alors, vous parlez d'un franc succès, je pense qu'on peut se baser sur quelque chose de factuel, donc avoir un bilan, cela aurait été intéressant d'avoir le nombre de personnes qui en ont suivi, le nombre d'heures de bénévolat, quelles sont les structures.

**M. LAROSE** : En bilan chiffré, sur le nombre de jeunes qui ont bénéficié du dispositif, mais si tu as plus d'éléments... Non ? Il y a 56 jeunes qui aujourd'hui sont venus se renseigner. Il y en a 20 qui se sont inscrits dans la démarche, seulement deux ont abandonné et on en a 18 qui sont en cours, dont huit qui ont terminé et qui ont clôturé le dossier. Et pour le nombre d'heures, c'est effectivement 70 heures réalisées sous différentes formes en fonction des besoins des associations.

**Mme RAMI** : Et quelles associations en ont bénéficié ? On peut le savoir, ça ?

**M. LAROSE** : Oui, je ne les ai pas toutes là listées, mais on a des associations bien identifiées, type les Restos du cœur, le Secours Populaire, qui sont des associations solidaires, mais on a également au sein du CAJ, par exemple, l'aide aux devoirs qui permet un soutien des plus anciens vers les plus jeunes.

**M. LE MAIRE** : Donc je parle vraiment de franc succès parce qu'il ne faut pas oublier que ce dispositif n'est pas unique, il y a d'autres dispositifs dans le cadre d'insertion professionnelle qui proposent cela. Là où je dis « franc succès », c'est qu'on a vraiment voulu faire quelque chose de très simple, qui en plus profite au territoire. Je rappelle que les auto-écoles sont toutes talençaises, qu'il y a un vrai projet derrière et surtout, tu parles du nombre, Isabelle, l'idée, ce n'était pas simplement dire, c'est 70h, on pose le jeune et puis on verra bien, c'était vraiment à voir comment on accueille un stagiaire, un parcours d'intégration, qu'est-ce qu'il peut faire, qu'est-ce qu'elle peut faire. Et près de 50 jeunes avec on va dire un peu plus de la moitié qui sont rentrés dans le dispositif actif, donc c'est plutôt une très bonne chose à notre échelle. Je t'en prie.

**Mme RAMI** : Il va y avoir un vote différencié.

**M. LE MAIRE** : Donc vous allez avoir un vote différencié. C'est compliqué, on va faire des boîtiers de vote bientôt. Alors, attendez.

**M. BIMBOIRE** : Non, mais c'est ça la démocratie. Et je tenais à préciser que j'ai eu effectivement des remontées de jeunes qui se félicitent de ce process.

**M. LE MAIRE** : Je ne vous dis jamais de bêtises vous savez.



## DÉLIBÉRATION

**Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives, expose :**

« Après deux années ayant permis à des jeunes de s'engager dans une démarche volontaire auprès des associations solidaires de la Ville, le démarrage de l'édition 2023 est à son tour prometteur. En effet, 20 jeunes sont actuellement suivis par les animateurs du service Jeunesse et Vie Étudiante afin de bénéficier du dispositif « Permis Jeune et Solidaire ».

Afin de répondre aux besoins de jeunes Talençaises et Talençais, un ajustement du dispositif à **partir de 16 ans**, vous est proposé par la présente délibération.

Ce dernier permettra en effet d'étendre notre accompagnement aux jeunes désirant suivre un Apprentissage Anticipé de la Conduite, tout en adaptant le dispositif initial de soutien au Permis B aux réalités de calendrier des jeunes.

Il est donc nécessaire de rédiger deux nouveaux règlements qui vous sont présentés :

L'un pour l'**Apprentissage Anticipé de la Conduite** avec les critères suivants :

- Inscription à partir de 16 ans : pour une durée de 36 mois et réalisation des missions de volontariat à partir de 17 ans.

Le second pour le **Permis B** avec les modifications suivantes :

- Inscription à partir de 17 ans : pour une durée de 24 mois et réalisation des missions de volontariat à partir de 17 ans.

Je vous propose donc d'approuver ces nouveaux règlements relatifs au dispositif « Permis Jeune et Solidaire », étant entendu que les autres critères d'inscriptions demeurent inchangés ».

Adopté par 38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELLIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 28/02/2023

### **N° 18 – Attribution d'autorisations d'occupation du domaine public à la SCIC Autocool (CITIZ BORDEAUX) – service d'autopartage en boucle sur la ville de Talence**

**Mme GARRIGUES :** Merci M. le Maire, mes chers collègues. Il s'agit ici d'attribuer nos six places d'autopartage à la Société coopérative d'intérêt collectif Autocool, mieux connue sous le nom de CITIZ, pour un an, renouvelable deux fois tacitement, suite à l'appel à manifestation d'intérêt que nous avons lancé l'an dernier et voté ici au conseil municipal.

Il s'agit de la seule offre que nous avons reçue et elle répond pleinement au cahier des charges que nous avons détaillé dans l'AMI. Pour rappel, nous avons six places en autopartage sur la ville, nous en avons auparavant trois et nous avons décidé lors de l'AMI l'an dernier et collectivement de doubler ce nombre de places. Trois places au Forum, dont une qui sera compatible électrique, deux places avenue Roul près de l'arrêt Peixotto, et une place devant la mairie de Talence. Nous avons voté une redevance de 100 € par place, soit des recettes estimées à 600 € par an au total.

Vous avez le projet qui est annexé à la délibération, qui est très détaillé, vous avez 600 pages d'annexes. Je ne doute pas que tout le monde les a bien sûr lues en détail, donc je vais vous synthétiser cela en 30 secondes, très rapidement. Le tarif est variable en fonction du modèle de voiture. Il démarre à 2,50 € de l'heure. Il y a ensuite un prix qui s'élève à 0,39 € par kilomètre effectué, qui inclut le carburant. Le véhicule doit être pris à une station et ramené à la même station. Donc ce n'est pas un système de free floating comme il peut y avoir à Bordeaux avec le système Yea!. On a 69 % des locations qui durent moins de 7h et 31 % plus de 7h. Le premier motif d'utilisation, c'est le déplacement professionnel. On est ravi du développement de ce service sur la ville parce que le sondage que vous avez, joint à la délibération, montre que l'autopartage booste l'utilisation du vélo puisque 27,25 % d'utilisateurs de CITIZ utilisent plus souvent le vélo depuis qu'ils sont abonnés et 24,1 % utilisent plus les transports en commun depuis qu'ils sont abonnés. Ce sont des chiffres stables depuis 2019. Et 67,4 % des usagers du service disent avoir renoncé à acheter un véhicule grâce à l'utilisation de CITIZ, donc on est vraiment très satisfait du bilan de l'opérateur. Je précise aussi que l'utilisation des commerces de proximité est plus importante pour ces usagers puisque les usagers qui s'abonnent à CITIZ disent aller davantage dans les commerces de proximité. 24,8 % vont davantage dans les commerces de proximité, 1,29 % y vont moins souvent depuis qu'ils sont abonnés à CITIZ, et au contraire, on a 20 % des abonnés à CITIZ qui déclarent aller moins souvent dans les centres commerciaux qu'auparavant. Donc on a vraiment un gain vis-à-vis du commerce de proximité, puisque les gens prennent moins la voiture, ils la prennent quand ils en ont besoin, donc ils se focalisent davantage vers nos commerces locaux et c'est pour nous, vous le savez, absolument essentiel. Sur le profil des usagers, je vais aller très rapidement. On a à peu près 8 % des usagers de l'ensemble du service sur la métropole qui vivent à Talence. C'est un profil clairement CSP+. 39 % de cadres en 2022, 14 % d'artisans et commerçants et chefs d'entreprise, 55 % ont un bac +5 et 10 % un doctorat, donc on a clairement un profil très CSP+. Et des profils aussi de 35-49 ans essentiellement avec 40 % d'utilisateurs qui sont sur cette tranche d'âge. Je précise aussi et enfin c'est important que les abonnés au service CITIZ peuvent aussi utiliser le service dans les autres territoires de France, en Île-de-France, à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Strasbourg, beaucoup de métropoles sont desservies. Et je termine là-dessus, l'entreprise CITIZ va développer son nombre de véhicules électriques. Aujourd'hui, ils achètent 10 % de véhicules électriques, en 2030, ce sera 50 %. Voilà l'offre que nous vous proposons de valider.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Des questions ? Pas de remarques ? Mme RAMI, je t'en prie.

**Mme RAMI** : Il va y avoir un vote pour. Par contre, faisant partie du conseil d'administration de CITIZ, je ne vais pas prendre au vote.

### **DÉLIBÉRATION**

**Monsieur GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, aux Transports, Plan piéton et vélo métropolitain, expose :**

« La ville de Talence, dans le cadre de sa politique sur les systèmes alternatifs de mobilité, souhaite la mise en œuvre sur son territoire d'un service d'autopartage en boucle (restitution du véhicule à la station de départ).

En effet, l'autopartage réduit la dépendance à la voiture. En ce sens, il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants. En outre, il permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules.

Pour rappel, la notion d'autopartage est définie par l'article L.1231-14 du Code des transports comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ». Il s'agit d'un service de location de véhicules partagés, disponible 24h/24 et 7j/7, destiné à tous les publics pour différents motifs de déplacements.

Pour permettre l'exploitation des emplacements dédiés à l'autopartage par une tierce personne, la collectivité est tenue de respecter le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui dispose notamment dans son article L.2122-1-4 que « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

C'est donc dans ce cadre légal, suite à la manifestation d'intérêt spontanée de la SCIC Autocool (CITIZ Bordeaux), que dès le mois de juin, un appel à manifestation d'intérêt a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

A l'issue de ce dernier, seule la société en question a déposé une offre qui, après analyse, il vous est proposé de retenir aujourd'hui.

Sont joints à la présente délibération le règlement de consultation ayant été publié, l'offre de SCIC Autocool et la convention d'occupation temporaire du domaine public relative aux places de stationnement « autopartage ». Il est notamment stipulé dans cette dernière que l'occupant devra régler une redevance annuelle de 600 € par an conformément aux tarifs votés en conseil municipal.

Les annexes à l'offre de SCIC Autocool sont consultables sur le lien suivant : <https://podoc.girondenumerique.fr/bq3ao5XydjKLEmKNzJNVDPaZtHGrWzBQ>

Je vous demande par conséquent de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la SCIC Autocool (CITIZ Bordeaux) étant précisé que cette dernière sera exécutoire à compter de sa signature par les deux parties à l'occupant pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois pour la même durée. »

ADOPTE par 42 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RAMI – Talence en Transition)  
Reçu en Préfecture le 28/02/2023

**M. LE MAIRE** : Je voudrais, avant de clôturer cette séance, vous donner la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 27 mars 2023, à 18h. Je vous remercie. La séance est levée. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous qui nous avez suivis en direct ou en différé.

La séance est levée à 20h28.